Nations Unies S/PV.6729



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6729e séance

Lundi 5 mars 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Bellingham	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)

12-25035 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2012, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kodjo Menan, Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Menan pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, du Brésil, du Danemark, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Luxembourg, de la Norvège, de l'Ouganda, de la Somalie, de la Suède et de la Turquie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mahiga qui participe à la séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/74, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation en Somalie. Je remercie S. E. M. Henry Bellingham, Sous-Secrétaire d'État parlementaire britannique, de présider la présente séance durant la présidence du Conseil par son pays. Je salue le rôle de chef de file et les efforts du Royaume-Uni dans le but de maintenir l'appui international à la Somalie suite à la conférence de Londres.

Il s'agit d'un moment décisif pour la Somalie. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6494), trois faits nouveaux essentiels ont donné un élan considérable au processus de paix en Somalie : premièrement, la deuxième Conférence consultative de Garowe, tenue le mois dernier; deuxièmement, l'adoption de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité qui augmente les effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et lui fournit des ressources suffisantes; et, troisièmement, la conférence de Londres, tenue il y a seulement 11 jours.

Ces faits, qui se sont succédé rapidement, en moins d'un mois, offrent au peuple somalien et à la communauté internationale une rare occasion de faire progresser rapidement le processus de paix, même s'il convient de garder un optimisme prudent, et de faire en sorte que la Somalie retrouve pleinement sa place sur la scène internationale. Les Principes de Garowe définissent des mesures claires à prendre pour que la période de transition s'achève d'ici à août prochain et pour mettre en place une nouvelle structure politique. Je me félicite en particulier de l'inclusion d'une disposition exigeant que les femmes occupent au minimum 30 % des sièges à la Commission électorale indépendante, à l'Assemblée constituante et au nouveau Parlement fédéral.

La décision du Conseil de sécurité d'approuver l'augmentation des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie fait suite aux gains importants réalisés par l'AMISOM, les forces du Gouvernement fédéral de transition et leurs partenaires dans le cadre des opérations militaires menées contre Al-Chabab. Ce

nouvel appui sera décisif pour permettre au Gouvernement fédéral de transition d'étendre son autorité dans toute la région du centre-sud de la Somalie, et de réduire sensiblement la capacité militaire de l'insurrection dans tout le pays. Il faut que les progrès sur le plan militaire soient consolidés par les responsables politiques somaliens, qui doivent continuer d'avancer dans la mise en œuvre de la feuille de route visant à mettre fin à la transition, fondement d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie.

La conférence de Londres a réaffirmé la volonté de la communauté internationale d'appuyer fermement la mise en place des nouvelles institutions qui devraient permettre d'achever la transition, de fournir un appui à l'AMISOM qui lui permettra de maintenir le processus politique et d'apporter un appui international soutenu au relèvement et au développement du pays. La conférence de Londres a également renforcé la détermination de la communauté internationale à défendre les droits de l'homme et à accroître l'aide humanitaire.

La conférence de Londres s'est tenue durant une période de répit dans la crise humanitaire en Somalie. L'aide humanitaire importante qui continue d'être fournie ainsi que des récoltes exceptionnelles ont permis d'améliorer la situation. Néanmoins, ces progrès sont extrêmement fragiles et ont toute chance de s'effacer au cours des prochains mois, à l'approche de la période de vaches maigres et avant la prochaine période de récoltes la plus importante, en août. La Somalie n'est pas hors de danger.

À Londres, j'ai tenu de nombreuses réunions, y compris avec le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed, les principales parties prenantes et des dirigeants de la région. Mes interlocuteurs ont remercié l'ONU, ont appelé à une aide soutenue et se sont félicités de la décision du Conseil d'appuyer l'AMISOM. Il m'a été assuré que la garde militaire, telle qu'autorisée par le Conseil, serait déployée. Bien entendu, j'attends avec impatience le jour où les forces somaliennes pourront assurer elles-mêmes la sécurité, rendant cette force inutile. J'ai également abordé le problème de la piraterie en Somalie avec M. Koji Sekimizu, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale. Nous avons convenu non seulement que la sécurité, la dissuasion et les poursuites en justice sont nécessaires, mais que l'éducation et l'emploi sont tout aussi importants.

Suite à l'annonce que j'ai faite en décembre lors de ma visite à Mogadiscio, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que mon Représentant spécial exerce désormais ses fonctions dans la capitale. Les activités principales du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) sont transférées en premier. Il s'agit notamment de mener des activités de bons offices auprès des acteurs somaliens les plus influents sur la scène politique et sur le plan de la sécurité à Mogadiscio, y compris le Comité mixte de sécurité; d'aider à la mise en œuvre de la feuille de route; d'assurer une coordination avec l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale à Mogadiscio; de fournir en temps voulu des informations et une analyse fiables sur des questions politiques; et de mettre en œuvre les priorités essentielles de la Mission et les tâches confiées dans les circonscriptions clefs. D'autres membres du personnel seront déployés à mesure que des logements et d'autres installations logistiques deviennent disponibles. Nous avons l'intention de transférer du personnel supplémentaire de Nairobi à la Somalie dans les semaines à venir.

Il est essentiel de maintenir cet élan. Je remercie la Turquie d'avoir accepté d'accueillir à Istanbul la deuxième conférence internationale, dont j'attends la tenue avec intérêt. J'encourage d'autres acteurs à y participer au plus haut niveau. S'il souhaite que les Somaliens continuent d'être mobilisés et responsables, le Conseil de sécurité doit s'engager sur le long terme et fournir un appui soutenu au processus politique et aux activités liées à la sécurité et au relèvement.

Je demande au Conseil de sécurité d'encourager tous les participants à la conférence de Londres et l'ensemble de la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre du communiqué de Londres. En ce qui concerne l'UNPOS en particulier, il faudra fournir immédiatement les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en place les processus et structures qui permettront de terminer la période de transition de manière satisfaisante dans un délai très court. Mon Représentant spécial reviendra plus en détail sur ces points et d'autres faits nouveaux, ainsi que sur les plans pour le reste de la période de transition.

Comme je l'ai souligné à la conférence de Londres, en particulier auprès des responsables somaliens, une nouvelle possibilité d'établir la paix et

la stabilité est offerte. Mais pas pour longtemps. Nous ne pouvons pas nous permettre de la laisser passer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Mahiga.

M. Mahiga (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de l'évolution de la situation en Somalie. Je salue la présence de M. Bellingham, qui préside la séance d'aujourd'hui, ainsi que celle du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Lors de la première Conférence nationale consultative sur la Constitution en Somalie, des principes ont été adoptés sur la réforme du Parlement, les élections, une Assemblée constituante, la Commission électorale indépendante, le nouveau Parlement et la succession des échéances fixées pour mettre fin à la période de transition en août 2012. La deuxième Conférence tenue à Garowe a débattu de la mise en œuvre des Principes de Garowe. Des garanties et des procédures de contrôle ont été mises en place, en vue d'effectuer des contrôles et de respecter un équilibre dans le choix des membres. La deuxième Conférence de Garowe a également examiné des articles clefs de la constitution concernant le fédéralisme, le système de gouvernement et d'autres questions constitutionnelles importantes telles que la politique agraire, la citoyenneté et l'application de la loi islamique, qui doivent être intégrées au projet de constitution.

Nous aurons des difficultés à mettre en œuvre le processus de Garowe dans un délai très court. La rédaction de la constitution doit être achevée avant la fin de ce mois. Le processus de désignation des 1 000 membres de l'Assemblée constituante issus de huit circonscriptions à base communautaire, y compris des femmes, doit prendre fin d'ici huit semaines pour que le projet de constitution puisse être adopté avant la fin avril. Il s'agit d'une activité de communication politique et d'organisation logistique extrêmement difficile.

L'impossibilité de consolider la surveillance des zones récupérées pourrait créer un vide et permettre aux seigneurs de la guerre d'utiliser l'instabilité à leur avantage. Les populations locales doivent savoir que le départ d'Al-Chabab sera suivi des dividendes de la paix. À cette fin, le Gouvernement fédéral de transition a publié en janvier des mesures de politique nationale pour la réconciliation et la stabilisation dans les zones nouvellement libérés du centre-sud de la Somalie. Nous tentons d'adopter une approche multidimensionnelle, qui s'adresse aux acteurs locaux existants pour les convaincre que la seule manière significative de progresser est de travailler avec le Gouvernement fédéral de transition; et d'identifier et mettre en œuvre, conjointement avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'équipe de pays des Nations Unies, des projets à impact rapide qui produisent des dividendes immédiats pour la population locale.

Un autre défi actuel est l'impasse politique dans laquelle se trouve le Parlement fédéral de transition. Les efforts déployés continuellement par l'ONU et l'Union africaine pour résoudre la crise n'ont pas encore porté fruit. Le groupe de parlementaires dissidents a rejeté le processus de Garowe et adopté une motion qui avance la date des élections présidentielles au 30 avril prochain, au lieu du mois de juillet. Le Président, le Conseil des Ministres et le Comité de sécurité nationale ont déclaré ce processus illégal.

Je crains que ce vote parlementaire et l'impasse actuelle ne déstabilisent les gains acquis de manière laborieuse par les acteurs somaliens et leurs partenaires. Le Parlement a paralysé le processus de paix. Je continue activement d'encourager tant les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition que les deux factions au Parlement à trouver un moyen de sortir de l'impasse et à restaurer l'unité et le fonctionnement normal du Parlement. Il est essentiel que nous préservions le Parlement en tant qu'institution, car il a un rôle central à jouer dans le processus de paix et les autres questions de gouvernance, mais nous ne devons pas laisser ce groupe prendre en otage le processus conçu pour mener la transition à son terme.

Des fauteurs de trouble continuent de tirer profit de la prolongation de ce conflit, qui domine la Somalie depuis 10 ans. La communauté internationale doit identifier les fauteurs de troubles internes et externes, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, et prendre des mesures décisives en vue de mettre fin à leurs activités d'obstruction. De même, si ces éléments perturbateurs usent de leur influence au sein des institutions du Gouvernement fédéral de transition, notamment au Parlement, les dirigeants politiques de la Somalie, en étroite collaboration avec les États Membres de la région et avec le reste de la communauté internationale, doivent être disposés à

mettre en place les mécanismes appropriés pour protéger la mise en œuvre de la feuille de route. Les efforts collectifs de la communauté internationale sont requis à cette fin.

La conférence de Londres a fait porter une attention sans précédent sur la crise politique qui dure en Somalie depuis 21 ans. Elle a réaffirmé l'importance majeure de l'appropriation du processus de paix par les Somaliens et la nécessité de coordonner et de renforcer l'appui international.

La conférence de Londres a puisé une nouvelle force dans la décision du Conseil de porter les effectifs de l'AMISOM de 12 000 à un maximum de 17 731. Le message qu'elle a adressé au monde entier était de s'engager à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie en réduisant la menace d'Al-Chabab, qui s'est maintenant déclaré partie intégrante d'Al-Qaida. Pour les Somaliens, la conférence de Londres est synonyme d'encouragement. La résolution a fait naître un espoir, tout en reconnaissant également la nécessité de consolider le développement des capacités et l'efficacité des forces de sécurité somaliennes.

Je me réjouis d'annoncer que la Commission de l'Union africaine s'est déjà sérieusement mise en devoir de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2036 (2012). Il est prévu de tenir une réunion du Comité mixte de coordination, présidé par le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité et dont les membres incluent des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM et le commandant de la Force, dans le but de fournir des conseils sur la mise en œuvre du concept d'opérations de l'AMISOM. L'ONU soutient activement l'Union africaine et l'AMISOM dans cet effort.

Entre-temps, à la veille du cinquième anniversaire de sa présence à Mogadiscio, l'AMISOM vient de capturer le bastion d'Al-Chabab et la base terroriste de Maslah, aux abords de Mogadiscio. Par ailleurs, sur le terrain, les forces du Gouvernement fédéral de transition, aux côtés des troupes éthiopiennes, ont pris la semaine dernière la ville stratégique de Baidoa, dans le centre de la Somalie. Dans le sud, les forces gouvernementales, avec l'aide des forces armées kenyanes, sont en train de mener une solide offensive terrestre avec l'appui des moyens aériens et navals du Kenya.

L'importance de la conférence de Londres réside dans son ordre du jour et son communiqué, qui ne laissent rien de côté. Tous les aspects essentiels de la crise somalienne y ont été abordés, y compris les questions humanitaires, la piraterie et le terrorisme, la stabilité et le relèvement, ainsi que la voie à suivre en matière de coopération internationale afin d'étayer le processus de paix en Somalie.

La sévère famine qui avait été signalée entre juin et décembre 2011 a disparu. Les organisations humanitaires ont pu accroître l'accès des populations à la nourriture, contenir les problèmes sanitaires et l'apparition de maladies, et assister les centaines de milliers d'enfants souffrant de malnutrition aiguë et sévère. De nouvelles stratégies d'aide humanitaire, comme la mise en œuvre de davantage de programmes financés en espèces, ont permis de sauver des milliers de vies. Malgré des conditions extrêmement difficiles, les organisations humanitaires ont continué de fournir de l'aide dans toute la Somalie.

Toutefois, des taux anormalement élevés de mortalité, de morbidité et de malnutrition chez les enfants persistent. Plus de 320 000 enfants somaliens souffrent encore de malnutrition aiguë. Bon nombre des régions où la famine a été éradiquée risquent toujours d'y replonger. Dans les villages de ces zones, une personne sur 5 000 meurt chaque jour, et la victime est généralement un enfant. C'est pourquoi quelque 2,34 millions de personnes en Somalie sont toujours considérées comme étant dans une situation d'urgence humanitaire, et nécessiteront tout au long de l'année une assistance humanitaire d'urgence nécessaire à leur survie.

N'oublions pas que l'aide humanitaire en Somalie continue de se déployer dans un contexte de conflit. Le conflit somalien touche de manière disproportionnée la population civile du fait des déplacements, des difficultés à accéder à l'aide et de l'impact direct des combats.

Mon transfert de Nairobi m'a permis d'interagir plus facilement avec les dirigeants des institutions fédérales de transition et d'autres interlocuteurs somaliens majeurs. Il importe que la communauté internationale se déploie sans délai à Mogadiscio, d'autant plus que nous visons à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route. J'espère que ma présence dans le pays encouragera d'autres organisations internationales et services diplomatiques à faire de même.

Nous ne pouvons nous permettre d'attendre. Nous sommes confrontés à une situation qui exige une action urgente. Le Gouvernement fédéral de transition

demeure le principal interlocuteur de la communauté internationale en Somalie. Il sera essentiel de renforcer ses capacités pour faire de ce pays un État qui fonctionne. La Somalie a aujourd'hui sa meilleure occasion de mettre fin à deux décennies de conflit et d'apporter une paix et une stabilité durables à l'ensemble du pays. Néanmoins, il est essentiel, pour faire fond sur cette dynamique et mener à bien la transition en temps voulu, que tous les acteurs internationaux redoublent d'efforts et maintiennent leur appui au cours des mois à venir. À cet égard, nous devons tous veiller à avancer dans la même direction.

Je suis en train d'élaborer un plan qui prévoira l'appui à la mise en place d'une assemblée constituante fonctionnelle comptant 1 000 membres et d'un nouveau parlement bicaméral, mais également à l'établissement de contacts avec la société civile somalienne et la diaspora somalienne en vue de l'organisation de la deuxième Conférence de Garowe. J'envisage également de veiller à ce que les activités prévues au titre du Plan des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement à Mogadiscio et celles ayant des objectifs facilement réalisables soient effectivement menées, à la fois à Mogadiscio et dans les régions récemment reprises. Pour que tout cela soit réalisé, nous avons besoin d'un ferme appui politique et financier de la part du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mahiga de son excellent exposé.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se félicite de la tenue le 23 février 2012 de la Conférence internationale de Londres sur la Somalie et approuve pleinement le communiqué qui en est issu. À cette conférence, la communauté internationale a fait montre de sa volonté politique ainsi que de sa détermination à soutenir le peuple somalien dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans son pays.
>
> Le Conseil salue les avancées réalisées à la conférence de Londres sur la Somalie, où les participants se sont engagés à assurer un appui international, des progrès dans le processus politique, la sécurité, une stabilité croissante, le développement économique et des mesures de lutte contre le terrorisme, la piraterie et la prise d'otages. Il a souligné la nécessité de faire fond sur l'accord trouvé à Londres et de continuer à mener une stratégie globale visant à établir la paix et la stabilité en Somalie grâce aux efforts collectifs de toutes les parties prenantes. Il se félicite également de la tenue avant la conférence de Londres d'une réunion sur la situation humanitaire qui dure depuis longtemps en Somalie.
>
> Le Conseil se félicite en outre du consensus trouvé à Londres sur le fait que le mandat des institutions fédérales de transition s'achèvera en août 2012 et que la période de transition ne sera plus prorogée. Il salue les engagements à œuvrer en faveur de la mise en place d'un gouvernement plus représentatif en Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition, à l'Accord de Djibouti, à l'Accord de Kampala, à la feuille de route pour l'achèvement de la transition et aux Principes de Garowe. Il réaffirme respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.
>
> Le Conseil réaffirme son plein appui à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, Augustine P. Mahiga, et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) aux fins de faciliter les progrès vers la paix et la stabilité en Somalie, ainsi qu'au rôle joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine. Il se félicite du transfert de l'UNPOS à Mogadiscio et engage l'ONU à effectuer un transfert complet et plus permanent en Somalie lorsque les conditions de sécurité le permettront.
>
> Le Conseil salue le concours que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité nationales somaliennes apportent à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie, et dit sa reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, sachant que des sacrifices considérables ont été consentis aussi bien par l'AMISOM que par les forces somaliennes. À cet égard, il rappelle sa résolution 2036 (2012), par laquelle il a autorisé un accroissement des effectifs de l'AMISOM, augmenté l'ampleur et la portée du dispositif d'appui à l'AMISOM pour rendre le financement de la Mission plus prévisible, plus viable et plus souple, et interdit au plan international l'importation de charbon de bois somalien. Il se

félicite du précieux soutien financier que les partenaires de l'Union africaine apportent à l'AMISOM, notamment dans le cadre des programmes bilatéraux des États-Unis d'Amérique et de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique mise en place par l'Union européenne. Il souligne la nécessité de maintenir le soutien à l'AMISOM, et demande à tous les partenaires, actuels et nouveaux, de prêter leur concours à la Mission en lui fournissant du matériel et des fonds destinés à rémunérer les soldats, et en versant des contributions non préaffectées au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

Le Conseil rappelle ses résolutions 1674 (2006), 1738 (2006) et 1894 (2009) sur la protection des civils en période de conflit armé, se félicite des progrès accomplis par l'AMISOM dans la réduction du nombre de victimes civiles lors de ses opérations et engage la Mission à continuer d'accroître ses efforts dans ce domaine.

Le Conseil souligne l'importance d'une gouvernance efficace en Somalie et de la fourniture de services de base à la population somalienne dans tout le pays. Il met l'accent sur la nécessité de poursuivre la lutte contre la corruption et de promouvoir la transparence en Somalie, et se félicite des initiatives visant à assurer davantage de transparence et une meilleure application du principe de responsabilité dans la collecte des fonds publics somaliens et dans leur utilisation efficace.

Le Conseil de sécurité souligne que le renforcement des forces de sécurité et des institutions somaliennes est indispensable pour assurer la sécurité et la stabilité à long terme de la Somalie et exhorte la communauté internationale, en coordination avec l'ONU et l'AMISOM, à fournir un appui accru aux secteurs de la sécurité et de la justice somaliens. Le Conseil souscrit pleinement à la formation des forces de sécurité somaliennes par le biais de programmes d'appui bilatéraux des États Membres et de la Mission de formation de l'Union européenne pour la Somalie.

Le Conseil de sécurité soutient les efforts visant à élargir à de nouveaux secteurs les plans de stabilisation existants en Somalie, accueille avec satisfaction l'appui international accru apporté dans les zones de stabilité, notamment par le biais d'un nouveau fonds de stabilité, et engage la communauté internationale à consentir de nouveaux efforts pour aider à la reconstruction et au développement économique à long terme de la Somalie.

Le Conseil de sécurité constate que s'il n'y a plus de famine en Somalie, les besoins d'aide humanitaire continuent d'être importants. Le Conseil souligne qu'un grand nombre de déplacés en Somalie ont un besoin pressant d'aide et que nombreux sont ceux qui ont besoin de secours d'urgence. Le Conseil insiste sur le fait que la communauté internationale doit apporter une aide humanitaire bien coordonnée, durable et en temps voulu au peuple somalien et aider celui-ci à pouvoir résister aux chocs futurs, et rappelle qu'il importe dans ce contexte d'observer et de défendre les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Le Conseil exige de toutes les parties qu'elles fassent en sorte que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave, sans retard et intégralement à toutes les personnes qui en ont besoin en Somalie, conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité se félicite que des mesures efficaces de lutte contre la piraterie aient permis de réduire sensiblement le nombre d'attaques menées à bien par des pirates, tout en notant avec inquiétude l'incidence accrue des tentatives d'attaques. Le Conseil reste gravement préoccupé par la menace que continuent de poser les actes de piraterie et les attaques à main armée au large des côtes somaliennes, notamment les prises d'otages et le recours accru à la violence contre les otages, ainsi que par l'élargissement du rayon d'action des pirates dans l'océan Indien occidental et dans les zones marines adjacentes. Le Conseil convient que l'instabilité qui règne en Somalie contribue au problème de la piraterie et des vols à main armée en mer, et souligne qu'il faut que la communauté internationale mène une action sur tous les fronts pour réprimer la piraterie et les vols à main armée en mer et s'attaquer à leurs causes profondes. Le Conseil accueille avec satisfaction les engagements pris à la conférence de Londres concernant de nouveaux efforts en vue de combattre la piraterie, notamment ceux annoncés par des donateurs bilatéraux et des organisations régionales en vue de renforcer les moyens dont disposent la

Somalie et les États concernés de la région de poursuivre en justice les personnes responsables d'actes de piraterie ou de vols à main armée au large des côtes somaliennes, et d'incarcérer ceux qui sont reconnus coupables.

Le Conseil de sécurité demeure gravement préoccupé par la menace que posent, pour la Somalie et la communauté internationale, les attentats terroristes de groupes d'opposition armés somaliens, en particulier Al-Chabab, et accueille avec satisfaction les engagements pris à la conférence de Londres de relancer l'action internationale de lutte contre cette menace, dans le plein respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Conseil souligne également qu'il importe de s'attaquer aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme.

Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction l'intention du Gouvernement turc de tenir une conférence sur la Somalie à Istanbul.

Les membres du Conseil de sécurité continueront de suivre de près la situation en Somalie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/4.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Ministre Bellingham, et nous sommes très heureux que vous présidiez cet important débat. Votre présence est le meilleur témoignage de la détermination de votre pays à trouver une solution au conflit somalien. Je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation pendant votre présidence du Conseil. Nous voudrions également féliciter la délégation togolaise pour la manière dont elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Nous remercions le Secrétaire général de sa participation et de sa déclaration. Nous voudrions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, de son exposé riche en informations et des efforts inlassables qu'il déploie.

Le débat d'aujourd'hui marque la réaffirmation par la communauté internationale, en général, et l'Organisation des Nations Unies en particulier que l'Afrique et le peuple somalien ne sont pas seuls dans leur effort pour lutter contre le fléau des conflits qui ravagent le continent et la Somalie notamment depuis de nombreuses années maintenant.

Depuis le début de l'année, la communauté internationale a focalisé ses efforts sur les niveaux national et régional pour trouver une issue au conflit en Somalie. En janvier de cette année, le Conseil de sécurité a, sous la présidence sud-africaine, organisé un débat avec les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine pour examiner leur concept stratégique révisé pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

L'Afrique du Sud appuie pleinement le dialogue et la collaboration stratégiques entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La séance du Conseil avec les membres de l'IGAD et de l'Union africaine en janvier (voir S/PV.6702) a été une illustration concrète de la coopération stratégique demandée dans la résolution 2033 (2012). Le Groupe de contact international sur la Somalie s'est réuni les 5 et 6 février et le 23 février, une conférence internationale sur la Somalie a eu lieu à Londres.

Nous espérons que la conférence de Londres aura permis de susciter une nouvelle dynamique en faveur des objectifs que le peuple et le Gouvernement fédéral de transition somaliens, appuyés par l'Union africaine, l'ONU et l'IGAD, s'efforcent d'atteindre. L'Afrique du Sud se félicite de cette rencontre qui a mis l'accent sur le caractère interdépendant des problèmes rencontrés sur les plans politiques, humanitaires et de la sécurité, sans oublier la piraterie, qui tous découlent directement de l'instabilité qui règne dans le pays.

Intervenue peu avant la conférence de Londres, l'adoption de la résolution 2036 (2012), par laquelle le Conseil a sensiblement renforcé le dispositif d'appui à l'AMISOM, a constitué une avancée importante. Nous nous félicitons tout particulièrement que le Conseil ait autorisé les effectifs déployés à passer à 17 731 hommes, comme le demandait l'Union africaine. La

résolution a été adoptée à un moment charnière et nous espérons qu'elle contribuera à consolider les succès militaires remportés à ce jour par l'AMISOM.

L'Union africaine a estimé que l'adoption de la résolution 2036 (2012) représentait une étape importante et un témoignage supplémentaire de la volonté de l'ONU d'aider l'AMISOM et les dirigeants somaliens à ancrer les importants progrès réalisés vers le parachèvement du processus de transition.

Nous saluons les contributions et les sacrifices considérables consentis par les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, leurs effectifs étant déployés dans un environnement très difficile. Tout en nous félicitant de ces faits nouveaux importants, nous réaffirmons notre position de longue date que la stratégie militaire en Somalie doit intervenir à l'appui d'un objectif politique stratégique plus large.

Investir dans une opération militaire ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen d'instaurer un climat propice à la mise en place d'un dialogue politique. À cet égard, le Gouvernement fédéral de transition doit poursuivre son importante tâche de communication et de réconciliation à l'intérieur de la Somalie. Cela suppose entre autres de convaincre, grâce notamment à un programme à l'intention des déserteurs, les éléments militaires qui sont prêts à déposer les armes de rejoindre le processus de paix et de réintégrer la société.

L'adoption de l'Accord de Kampala, en juin 2011 et de la feuille de route, en septembre 2011, ainsi que les résultats des première et deuxième Conférences de Garowe sont autant d'indicateurs forts de la volonté du peuple somalien de faire la paix. Les principes convenus durant la deuxième Conférence de Garowe concernant le fédéralisme, le système de gouvernement et la fin de la transition contribueront grandement à ce que la rédaction du projet de constitution soit achevée d'ici au 20 avril 2012. Nous accueillons avec satisfaction cette importante avancée alors que la fin de la transition approche rapidement. Nous encourageons les institutions fédérales de transition à utiliser toutes les possibilités qui se présentent pour réaliser des progrès mesurables dans tous les domaines prioritaires recensés dans la feuille de route.

Nous sommes conscients que la pleine mise en œuvre de la feuille de route va requérir un appui financier et technique. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale de continuer d'appuyer les institutions fédérales de transition à cet égard.

L'extension de l'autorité des institutions fédérales de transition à l'ensemble du territoire devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des Somaliens ordinaires. Nous sommes donc favorables à la pleine mise en œuvre et à l'expansion du Plan pour la stabilisation et le relèvement à Mogadiscio, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité, d'offrir de plus grandes perspectives économiques et de fournir davantage de services de base aux habitants de Mogadiscio et des zones nouvellement libérées.

Nous nous félicitons également de la création d'un nouveau fonds pour le relèvement qui contribuera à accroître la stabilité locale. La sécurité et la stabilité à long terme de la Somalie passent par la mise en place d'un système de justice crédible et efficace. Nous invitons la communauté internationale à poursuivre son appui au renforcement des capacités du système judiciaire somalien, conformément aux principes juridiques qui ont été convenus entre Somaliens.

L'aide de l'ONU et de la communauté internationale pour fournir ces services et renforcer les capacités doit encourager l'appropriation nationale et locale des processus. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue prochaine de la Conférence d'Istanbul.

Bien que la piraterie au large des côtes somaliennes continue de poser un défi majeur, nous invitons instamment la communauté internationale à ne pas oublier que la solution au problème réside dans les terres et non en mer. Tout règlement global du conflit somalien devra donc s'attaquer aux causes profondes de la piraterie et des autres difficultés, telles que l'exploitation des ressources halieutiques et le déversement de déchets toxiques.

De plus, les multiples problèmes que rencontre la Somalie, notamment le terrorisme et les problèmes humanitaires, resteront d'actualité tant que la question de l'instabilité sur la terre ferme n'aura pas été réglée. À cet égard, nous sommes satisfaits de voir que la communauté internationale continue à faire en sorte d'aborder de manière globale et intégrée la situation en Somalie et les efforts pour régler les problèmes sur place.

En ce qui nous concerne, avec nos partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), nous allons continuer d'apporter

toute l'aide que nous pouvons à la population somalienne. Nous venons de participer à la mise en place d'un pont aérien pour acheminer en Somalie l'aide humanitaire fournie par les États membres de la SADC. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités et à appuyer tous les efforts pouvant contribuer à ramener durablement la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie.

Puisque demain marque le cinquième anniversaire de la présence de l'AMISOM en Somalie, nous tenons à nous souvenir de ceux qui ont perdu la vie au nom de la paix et de la stabilité dans ce pays de l'Afrique de l'Est et à leur rendre hommage. De nombreux progrès ont été réalisés ces cinq dernières années et la Somalie ne sera plus jamais la même.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général d'être présent aujourd'hui et de l'analyse qu'il nous a fournie concernant la situation en Somalie, les derniers faits nouveaux survenus et les accords conclus à l'occasion de la conférence de Londres.

Je souhaite la bienvenue à M. Henry Bellingham, Sous-Secrétaire d'État parlementaire britannique chargé de l'Afrique, qui préside aujourd'hui la séance du Conseil, et le remercie d'avoir convoqué le présent débat. Je félicite la délégation du Royaume-Uni pour son accession à la présidence pour le mois en cours et l'assure de toute notre coopération. Je voudrais également saluer l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur du Togo et son équipe durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je salue également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, M. Augustine Mahiga, et lui souhaite plein succès dans sa mission, qui a besoin de toute la réussite possible.

La conférence de Londres a été une nouvelle preuve que la communauté internationale est déterminée à appuyer de manière indéfectible les efforts en vue de parvenir à la stabilité et au développement en Somalie, tout en confirmant qu'il revient entièrement au peuple somalien de décider de l'avenir du pays.

Nous prenons note avec optimisme des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de certains aspects de la feuille de route. Toutefois nous savons que la conjoncture politique, militaire et humanitaire, même si elle est encourageante, n'est pas dénuée de risques. La situation demeure très fragile et il est donc impératif de consolider les avancées obtenues dans différents domaines afin d'asseoir les fondements du rétablissement de la paix et de la stabilité et de favoriser un développement socioéconomique durable.

Certes, il incombe au premier chef au Gouvernement fédéral de transition de rétablir la sécurité, la stabilité politique, l'état de droit et le développement économique, mais il est indispensable que la communauté internationale l'aide à renforcer les institutions de l'État. Sur le plan de la sécurité, la situation connaît une amélioration. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a renforcé son contrôle sur tous les quartiers de Mogadiscio et commencé à mener des opérations à la périphérie. Le travail et la présence de l'AMISOM sont donc indispensables pour la stabilisation de la Somalie. La Colombie est favorable à l'intégration des forces kényanes aux structures de commandement et de contrôle de l'AMISOM.

Nous relevons l'adoption de la résolution 2036 (2012), qui étend le mandat de l'AMISOM et autorise le déploiement d'effectifs plus importants, jusqu'à un maximum de 17 731 hommes. Même avec cet élargissement, qui doit lui permettre d'exécuter son mandat, la capacité de l'AMISOM dépendra largement de la mesure dans laquelle la Mission pourra obtenir les ressources qu'il lui faut, et en particulier les éléments habilitants et multiplicateurs de forces nécessaires. Par conséquent, il est indispensable de continuer de fournir matériel et assistance technique et financière à la Mission par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

De même, il est nécessaire de donner davantage de moyens techniques, financiers et de formation aux forces du Gouvernement fédéral de transition, de façon qu'elles puissent déployer leurs activités sur terre et dans les eaux situées le long de leurs côtes, et jouer un rôle plus important dans les opérations en cours. Il convient d'intensifier le suivi et le recensement des violations de l'embargo sur les armes et d'imposer, le cas échéant, des sanctions sélectives afin de réduire les effets dévastateurs que peut avoir cette dynamique dans le contexte somalien. Les récentes violations de l'embargo sur les armes signalées par le Groupe de contrôle sont particulièrement préoccupantes, notamment les livraisons d'armes par voie maritime aux Chabab dans le nord du pays et les opérations de compagnies privées de sécurité maritime armées, qui

opéreraient dans les ports et les eaux territoriales de Somalie.

Il est nécessaire d'harmoniser et de synchroniser les efforts politiques et militaires en vue de stabiliser la situation. Les acquis obtenus dans le domaine militaire seront d'autant plus viables que le Gouvernement fédéral de transition renforcera sa gestion sur le plan politique ainsi que sa légitimité, jusque dans les zones recouvrées récemment, dans le cadre d'un processus permettant de satisfaire les aspirations des Somaliens.

Nous soulignons l'importance des accords conclus dans le cadre de la deuxième Conférence nationale consultative de Garowe sur la Constitution comme autant de mesures fondamentales permettant d'achever la période de transition en août 2012 et d'avancer dans l'établissement d'un ordre constitutionnel. Si nous apprécions à leur juste valeur les progrès obtenus au niveau du système de gouvernement qu'est appelé à adopter le pays, il est important de pouvoir maintenir, ce faisant, l'unité territoriale de la Somalie.

Nous considérons qu'une solution stable et durable au problème de la piraterie doit faire partie des efforts réalisés pour régler la crise en Somalie et renforcer l'état de droit dans le pays. Par conséquent, toute option viable passe par l'adoption d'une démarche globale visant la constitution de capacités nationales sur le plan institutionnel, dans laquelle les composantes économiques, sécuritaires, judiciaires et pénitentiaires puissent être mises en œuvre simultanément.

Le développement, en particulier, d'activités telles que la pêche et les activités portuaires pourrait s'imposer comme alternative économique viable pour la population et permettre ainsi de mettre un terme à la dépendance liée à l'industrie criminelle qui s'est développée autour de la piraterie. Il faudra, pour cela, régler le plus vite possible la question juridique de la délimitation des espaces maritimes afin de la mettre en conformité avec le droit international et de fixer clairement la démarcation des eaux territoriales, de la zone économique exclusive et des frontières maritimes du pays avec le Kenya, Djibouti et le Yémen.

Pour terminer, je voudrais exhorter les autorités somaliennes et les autres acteurs concernés à poursuivre leur participation constructive et à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route, de façon que l'on puisse respecter les délais fixés pour l'achèvement de la période de transition, en août 2012. En ce qui concerne l'achèvement de la période de transition et compte tenu de la situation précaire, l'ONU doit prendre la tête d'une réponse internationale globale qui mette la stabilisation et le renforcement de l'État somalien au centre de ses préoccupations à long terme.

M. Briens (France) : Je souhaite en premier lieu féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil et l'assurer de notre plein soutien, et remercier le Togo de sa présidence tout au long du mois de février. Je remercie le Secrétaire général et le Représentant spécial, Augustine Mahiga, de leurs exposés et de leur engagement personnel en faveur de la stabilisation de la Somalie. Je m'associe à la déclaration que prononcera le représentant de l'Union européenne.

L'évolution politique et sécuritaire en Somalie ces derniers mois est telle qu'aujourd'hui, l'espoir renaît. La communauté internationale et les parties somaliennes doivent toutefois faire en sorte que ces avancées soient pérennes.

Sur le plan sécuritaire**,** la voie est désormais ouverte à une reprise de contrôle de l'ensemble du pays par le Gouvernement somalien. L'adoption de la résolution 2036 (2012) donne à l'Union africaine des moyens inédits pour renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin de lui permettre de mieux sécuriser la capitale, mais aussi de combattre activement les Chabab dans les territoires du sud de la Somalie que le groupe terroriste contrôle encore.

Pour soutenir cet effort, il importe désormais que les fournisseurs de contingents mobilisent au plus vite les contingents autorisés afin qu'ils soient opérationnels pour consolider les avancées récentes, comme la prise de Baidoa par les forces du Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes. L'Union africaine devra par ailleurs mettre en place sans délai les structures de commandement adéquates pour permettre une coordination efficace entre fournisseurs de contingents. Nous observerons à cet égard avec attention la mise en œuvre du concept stratégique et du concept d'opérations révisé de l'AMISOM.

Le renforcement des forces du Gouvernement fédéral de transition doit également être une priorité pour l'AMISOM. Cela passe en particulier par l'établissement rapide d'une chaîne de commandement pour renforcer la capacité d'action de ces forces

nationales, qui devront à terme assurer la stabilité de la Somalie.

L'AMISOM repose actuellement sur l'appui financier déterminant de l'Union européenne, qui paie l'intégralité des soldes des soldats de la Force. Les membres de l'Union européenne examinent actuellement dans quelle mesure cet appui financier pourrait être accru, alors que l'Union européenne est déjà engagée à divers titres dans la région et que les fonds initialement prévus pour le financement de l'AMISOM ne suffiront pas à couvrir les frais engendrés par le relèvement de l'effectif maximum des contingents décidé dans le cadre de la résolution 2036 (2012). Il est donc indispensable, comme le précise la résolution, que de nouveaux fournisseurs de contingents s'engagent, pour partager l'effort financier consenti par l'Union européenne.

Sur le plan politique, des étapes attendues ont été franchies. Les deux conférences successives qui se sont tenues à Garowe ont permis de préciser l'architecture institutionnelle du futur État somalien. L'ensemble des parties prenantes somaliennes ont ainsi progressé de façon significative sur des points clefs de la feuille de route. Ces efforts devront être poursuivis pour respecter les échéances prévues, à commencer par l'adoption, en mai prochain, du projet de constitution. Nous attendons du Président Sheik Sharif Sheik Ahmed, du Gouvernement fédéral de transition et de toutes les parties prenantes somaliennes qu'ils se tiennent à ce calendrier. Le Conseil l'a répété de nombreuses fois, il ne saurait y avoir de nouveau prolongement de la période de transition.

Un autre défi devra par ailleurs être pris en compte de façon prioritaire : la mise en place d'une administration locale et régionale dans les régions libérées des Chabab. Cette administration sera déterminante pour empêcher un morcellement du pays et l'émergence de nouveaux chefs de guerre, ainsi que pour offrir des services de base à la population civile. Elle devra appuyer le Gouvernement et soutenir les Principes de Garowe et de la feuille de route. Nous saluons, dans ce contexte, la mise en place, à l'occasion de la conférence de Londres du 23 février, d'un « Fonds de stabilité pour les zones libérées ». Il permettra d'accompagner la stabilisation politique des régions libérées en contribuant à leur renaissance économique.

L'appui des Nations Unies est central pour accompagner les institutions somaliennes dans la mise en œuvre de la feuille de route. La relocalisation du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio était à cet égard indispensable. L'essentiel des personnels des Nations Unies reste cependant encore implanté à Nairobi et nous encourageons la généralisation de la relocalisation à Mogadiscio dès que les conditions de sécurité le permettront.

Je terminerai en abordant la question de la piraterie au large de la Somalie. Il s'agit d'un enjeu global qui fait l'objet d'une intervention sans pareil de l'Union européenne, avec l'opération Atalante. De nombreux pirates sont arrêtés par les navires d'Atalante chaque année. Il est donc indispensable que les États de la région, et en particulier la Somalie, prennent leurs responsabilités et mettent en place les dispositifs nécessaires pour permettre le traitement juridictionnel et pénitentiaire de ces pirates. Il n'est acceptable pour personne que les pirates arrêtés au moyen d'efforts importants soient relâchés sans avoir été jugés. Comme le souligne le communiqué final de la conférence de Londres, des cours spécialisées somaliennes répondraient à ces besoins. J'insiste aussi sur la nécessaire adoption d'une législation somalienne antipiraterie, conformément aux termes de la feuille de route.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je félicite le Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil, et encore une fois, je remercie le Togo pour le bon travail réalisé au cours du mois dernier. Je souhaite la bienvenue au Sous-Secrétaire d'État, M. Henry Bellingham, et le remercie de présider cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général pour sa présence parmi nous et pour son analyse, ainsi que le Représentant spécial, M. Mahiga, pour son exposé très utile. Je le félicite ainsi que son équipe pour leur travail et leurs efforts.

Depuis plusieurs mois, nous avons vu des signes encourageants et une évolution positive notable de la situation en Somalie. Néanmoins, la situation reste généralement précaire et préoccupante, mais il est clair que la communauté internationale a la volonté et la détermination de continuer à aider le peuple somalien. Au plan politique, cet appui a été illustré par la conférence de Londres qui a réuni des partenaires clefs en cette conjoncture critique pour le pays en vue de

mettre au point une stratégie globale pour rétablir la paix et la stabilité. Cet appui a été démontré par l'engagement continu de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que par l'intention exprimée par la Turquie de tenir une autre réunion de haut niveau à Istanbul d'ici quelques mois, faisant ainsi fond sur la dynamique mise en place.

L'adoption de la résolution 2036 (2012) et le renforcement manifeste de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qu'elle autorisait, l'appui accordé à la création des forces de sécurité somaliennes, notamment par l'Union européenne, le travail acharné et les sacrifices consentis par l'AMISOM, les partenaires régionaux et les forces de sécurité somaliennes, ainsi que la fourniture de contingents par les pays fournisseurs de contingents actuels et nouveaux mettent tous en relief l'appui accordé, tant sur le plan militaire qu'en matière de sécurité.

À cet égard, je tiens à souligner les efforts consentis à ce jour par toutes les parties impliquées militairement en Somalie pour minimiser les conséquences négatives des interventions militaires sur les civils somaliens, et je les encourage à poursuivre sur cette voie et à promouvoir la sécurité et le bien-être des civils qui fuient les conflits, et à répondre aux besoins alimentaires du pays.

Au plan humanitaire, et malgré la fin de la période de famine, les parties continuent de s'attacher à améliorer la situation et de répondre aux besoins de longue date de la Somalie. Toutefois, cette assistance ne sera fructueuse que si elle parvient à temps à ceux qui en ont besoin. À cette fin, nous exhortons toutes les parties à garantir un accès intégral et sans entrave à l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays.

Les partenaires s'attaquent également aux causes sous-jacentes de l'instabilité. À cet égard, la réinstallation du Bureau politique pour la Somalie à Mogadiscio, l'appui apporté au renforcement de la stabilité au niveau local et la prise constante de mesures visant à faire face aux menaces que constituent la piraterie et le terrorisme ont une très grande importance. Le Portugal mène de multiples efforts, essentiellement par le biais de la contribution exceptionnelle de l'Union européenne. À cet égard, nous partageons tout naturellement la position de l'Union européenne dont l'Ambassadeur Mayr-Harting se fera tout à l'heure le porte-parole.

Les engagements que nous avons tous pris et les nouveaux efforts que nous déploierons dépendront néanmoins de la volonté et de l'engagement du peuple somalien, et plus particulièrement des dirigeants politiques du pays. Le Portugal se réjouit du consensus forgé sur la fin de la période de transition en août 2012, conformément à la feuille de route globale destinée à mettre fin à la période de transition, et prend note de l'accord conclu sur les Principes de Garowe, ainsi que de l'engagement pris par les dirigeants somaliens de garantir la prestation de services de base à la population, de promouvoir la bonne gouvernance et de préserver la paix et la sécurité en Somalie.

Nous saisissons encore une fois la présente occasion pour exhorter les institutions fédérales de transition et l'ensemble des signataires de la feuille de route et de Garowe à redoubler d'efforts. Comme le Portugal l'a déjà dit, il est également crucial que ce processus soit inclusif et représentatif. Nous rappelons le rôle constructif que les femmes peuvent jouer à cette fin, ainsi que pour assurer le respect des droits de l'homme. La concrétisation de ces décisions constituera une nouvelle mesure, mais une mesure importante, que les Somaliens eux-mêmes devront prendre pour s'assurer un État stable et viable. Nous les appelons également à continuer à travailler en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, dont je souhaite souligner et louer les efforts.

Je voudrais pour finir rappeler la nécessité d'assurer la soutenabilité des progrès réalisés à ce jour en Somalie. À cette fin, et malgré le climat actuel de crise financière mondiale, nous encourageons tous ceux qui le peuvent, et en particulier les nouveaux bailleurs de fonds, à contribuer à cette entreprise collective en garantissant la durabilité du financement de l'AMISOM.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, au Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/74) et son Représentant spécial, M. Mahiga, pour son évaluation de la situation en Somalie. Nous tenons surtout à féliciter nos collègues britanniques de la tenue fructueuse de la conférence de Londres sur la Somalie. Nous espérons qu'elle apportera une contribution importante au processus de règlement de la situation en Somalie, qui a entamé une phase critique.

Il faudra, pour stabiliser le pays et jeter les bases de la fondation d'un État, que la communauté internationale mène des efforts coordonnés et dynamiques, et que le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie fasse montre de la volonté politique nécessaire et d'un engagement intégral. Ce qui est le plus important à l'heure actuelle, c'est de réprimer Al-Chabab et de compléter rapidement les tâches nécessaires pour mettre fin à la transition.

Nous nous félicitons des succès récents enregistrés par les contingents kényan, somalien et éthiopien dans le sud et le centre du pays. Toutefois, des extrémistes continuent de contrôler la plus grande partie du sud du pays et, à en juger par les derniers rapports, ils sont en train de se regrouper rapidement et de forger des alliances avec des groupes locaux de même nature, comme dans le « Puntland », et avec Al-Qaida à l'extérieur du pays. Mogadiscio, où la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est une importante force de stabilisation, reste le théâtre d'actes de terrorisme.

L'adoption récente de la résolution 2036 (2012) crée de nouvelles possibilités de renforcer les capacités militaires de l'AMISOM et de mener une campagne plus vaste et plus intensive contre Al-Chabab. Il faut absolument commencer à appliquer au plus vite les dispositions de la résolution. Toute tentative d'ouvrir le dialogue avec Al-Chabab est inacceptable. Ce groupe est inscrit sur la liste de sanctions des Nations Unies pour la Somalie. Ses objectifs – notamment depuis son alliance avec Al-Qaida – ne sont que trop clairs et n'incluent une renonciation ni au terrorisme ni à de nouvelles tentatives de déstabiliser la situation en Somalie.

La Somalie regorge d'armes, ce qui inévitablement est source de violences. De ce fait, il est plus important que jamais de renforcer l'embargo sur les armes et de couper les voies d'approvisionnement en armes des extrémistes, notamment depuis la Libye et d'autres régions instables de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Nous ne devons pas oublier que la force ne peut qu'être un complément à un vaste processus politique, dont les Somaliens ont la charge complète. Ces derniers doivent donc chercher à créer l'unité au sein des institutions fédérales de transition, mettre fin aux règlements de compte personnels et mobiliser leurs énergies pour mettre en œuvre les dispositions de la feuille de route – faire avancer le processus politique et assurer l'autorité de l'État dans les territoires récupérés. Nous devons rejeter toute tentative visant à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie.

Bien que les effets de la famine aient été quelque peu réduits, la crise humanitaire en Somalie continue, et malheureusement, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter tandis que les opérations militaires contre Al-Chabab se poursuivent, affectant même la capitale, Mogadiscio. La Fédération de Russie fournit une assistance humanitaire aux réfugiés somaliens dans les pays voisins, en particulier au Kenya, et apporte des contributions importantes aux programmes des Nations Unies. Nous appuyons les mesures adoptées sous la direction de M. Mahiga en vue de coordonner et d'élargir la présence de l'ONU en Somalie, comme l'exigent les conditions de sécurité.

La perspective de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes n'est guère réjouissante. La piraterie est florissante et continue de déstabiliser la région, infligeant un lourd tribut moral et économique à la communauté internationale. Nous nous félicitons de la détermination qui s'est manifestée à la conférence de Londres de lutter contre ce fléau dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie, en créant notamment un système efficace visant à traduire les pirates en justice. Comme il est clair que rendre la justice en Somalie serait complexe, nous sommes favorables à la création d'une structure indépendante ayant une composante internationale.

La Russie continue de participer aux opérations internationales de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous continuerons à poursuivre une politique d'appui global à la Somalie et de participation active aux efforts déployés par la communauté internationale pour faciliter une solution à la situation en Somalie.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la délégation britannique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à la délégation togolaise, et en particulier à l'Ambassadeur Kodjo Menan, pour la façon dont elle a dirigé le Conseil en février.

La situation politique, humanitaire et en matière de sécurité en Somalie et ses conséquences, en particulier le problème de la piraterie et des prises d'otages, préoccupent gravement la communauté internationale. Le débat public d'aujourd'hui constitue donc une initiative opportune visant à examiner de

manière globale la situation en Somalie. Nous saluons l'initiative prise par la délégation britannique d'organiser la présente séance et nous vous remercions personnellement, Monsieur le Président, de présider le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, pour leurs exposés détaillés et instructifs.

Il y a quelques jours, plus de 50 pays, y compris le mien, ont participé à la conférence de Londres sur la Somalie. Cette conférence était utile car elle a permis de réaffirmer l'appui de la communauté internationale à la stabilisation globale de la situation en Somalie, tout en faisant le bilan des progrès accomplis à ce jour dans les secteurs politique et humanitaire et en matière de sécurité. Cette conférence nous a également rappelé les difficultés qu'il faudra surmonter.

L'année écoulée a laissé un bilan mitigé en Somalie. Des progrès considérables importants ont été accomplis par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces kenyanes et éthiopiennes en vue d'assurer la sécurité à Mogadiscio et dans d'autres zones du sud et du centre de la Somalie. La longue période de transition a permis aux institutions fédérales de transition d'adopter une feuille de route détaillée, conformément à l'Accord de Kampala de juin 2011. L'efficacité de l'action de la communauté internationale a également permis de surmonter la phase la plus critique de la crise humanitaire. Néanmoins, des millions de personnes continuent de souffrir de cette crise, et la mise en œuvre de la feuille de route laisse beaucoup à désirer. Malgré les pressions exercées, Al-Chabab, qui est depuis peu affilié à Al-Qaida, continue de poser une menace grave à la paix et à la stabilité en Somalie et dans l'ensemble de la région.

Toutefois, il y a aujourd'hui en Somalie une chance à saisir qui ne s'était pas présentée depuis des années. Les institutions fédérales de transition pourraient consolider les progrès réalisés par l'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie en s'attaquant de toute urgence aux problèmes liés à l'administration et à la prestation des services de base dans les zones reprises à Al-Chabab. Cela pourrait permettre de créer des activités économiques organisées et des emplois. Pour que cela puisse se faire, la communauté internationale doit persévérer et poursuivre son action dans l'intérêt des Somaliens.

L'AMISOM, en tant que pilier des opérations de sécurité en Somalie, mérite notre appui soutenu. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de la résolution 2036 (2012) qui fournit à l'AMISOM les moyens de mise en œuvre et les multiplicateurs de force nécessaires et renforce le dispositif d'appui des Nations Unies. Cette résolution fournit plus de ressources prévisibles et durables aux pays fournisseurs de contingents et aide à la mise en œuvre du nouveau concept stratégique de l'AMISOM, y compris sa composante maritime réduite. Cela devrait permettre à l'AMISOM de sécuriser les côtes somaliennes et de priver Al-Chabab des revenus provenant d'installations portuaires et de l'exportation de charbon de bois.

Nous espérons que le Conseil acceptera d'inclure les moyens navals dans le remboursement de l'équipement appartenant aux contingents lorsqu'il envisagera la prorogation du mandat de l'AMISOM dans le courant de l'année. L'Inde a versé une contribution non préaffectée d'un montant de 2 millions de dollars en 2011 au Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM. Nous sommes prêts à fournir un appui supplémentaire à l'AMISOM.

Parallèlement aux opérations de l'AMISOM, les parties prenantes somaliennes doivent faire fond sur les résultats obtenus en matière de sécurité pour réaliser des progrès dans le secteur politique. Les institutions fédérales de transition doivent mettre un terme aux divisions internes et consacrer leur énergie à la mise en œuvre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route. La rédaction et l'adoption en temps voulu d'une nouvelle constitution par une assemblée constituante, conformément aux Principes de Garowe, doivent demeurer une priorité. Ce processus doit s'appuyer sur la plus large assise possible, en tenant compte de la structure sociale traditionnelle et de la situation en matière de sécurité sur le terrain.

La piraterie au large des côtes somaliennes continue d'entraver sérieusement la sécurité et le commerce maritimes. Une part importante des échanges commerciaux mondiaux, y compris ceux de l'Inde, qui représenterait près de 120 milliards de dollars par an, transite par le golfe d'Aden. Le coût de la piraterie au large des côtes somaliennes est évalué à plusieurs milliards de dollars, ces effets négatifs s'expliquant par le fait que les navires doivent emprunter d'autres voies maritimes plus sûres et que le coût des assurances et des mesures de sécurité a

augmenté. En ce moment même, plusieurs marins, dont 33 Indiens, sont toujours entre les mains de pirates. Le Gouvernement et le peuple indiens demeurent extrêmement préoccupés par leur situation humanitaire. Il est encore plus inquiétant de constater que les attaques de pirates se sont multipliées malgré les opérations de lutte contre la piraterie.

Compte tenu de l'ampleur croissante des actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes et de la zone de plus en plus étendue touchée par ce problème, la communauté internationale doit envisager d'adopter une stratégie globale de lutte contre la piraterie. Une telle stratégie doit comprendre une sécurisation efficace des côtes somaliennes, la promulgation, en priorité, de lois nationales criminalisant la piraterie, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et des forces dirigées par les Nations Unies pour mener les opérations navales de lutte contre la piraterie et coordonner les opérations de lutte contre la piraterie menées par différentes forces navales.

L'Inde, pour sa part, continue d'effectuer des patrouilles antipiraterie dans le golfe d'Aden et a déployé des navires dans l'est et le nord-est de la mer d'Arabie. Jusqu'à présent, les institutions fédérales de transition ne se sont pas suffisamment intéressées à ce problème. Nous attendons de ces institutions qu'elles atteignent rapidement les cibles en matière de lutte contre la piraterie énoncées dans la feuille de route relative aux tâches à accomplir durant la période de transition. Nous sommes prêts à contribuer au renforcement des capacités des institutions fédérales de transition et des États de la région afin que des mesures efficaces soient prises pour lutter contre la piraterie.

Enfin, pour garantir une paix et une sécurité durables en Somalie, le développement économique doit faire partie intégrante de nos efforts. La communauté internationale doit accroître l'aide au développement fournie à la Somalie afin que les Somaliens puissent profiter directement des dividendes de la paix. De son côté, l'Inde continuera d'aider la Somalie à renforcer ses capacités par le développement de ses ressources humaines. Nous avons récemment augmenté le nombre de bourses accordées à des étudiants et spécialistes somaliens. Nous contribuons également au développement du secteur des technologies de l'information en Somalie. Nous continuerons de travailler en partenariat avec les autorités somaliennes qui s'emploient à tourner une nouvelle page.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter votre pays, le Royaume-Uni, pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. L'organisation de ce débat, deux semaines à peine après la tenue de la conférence de Londres, ainsi que votre présence personnelle, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, témoignent de l'importance que le Royaume-Uni accorde à l'amélioration de la situation dans ce pays arabo-africain. En même temps, je tiens à féliciter le Togo pour une présidence productive et réussie, qui fait honneur au continent africain.

Nous saluons la participation et l'engagement du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur la question somalienne, qui est le reflet de son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de notre continent. Son Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, mérite toute notre reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a effectué dans un laps de temps très réduit.

Le regain d'intérêt pour la Somalie et son peuple, qui a souffert d'une guerre civile pendant plus de 20 ans, aggravée par une situation humanitaire des plus dramatiques, est un signal fort de l'engagement de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays.

L'intérêt croissant de la communauté internationale pour la paix et la stabilité en Somalie s'est décliné à travers l'adoption, le 22 février dernier par le Conseil de sécurité, de la résolution 2036 (2012) renforçant les effectifs, le financement et le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et la tenue récente de la conférence de Londres. Il se poursuivra avec la tenue de la conférence prévue en juin prochain à Istanbul.

La conférence de Londres, dont nous saluons l'organisation et les résultats, a constitué un tournant important dans les efforts de la communauté internationale visant à insuffler un nouvel élan au processus de paix et de stabilisation en Somalie. Nous appuyons la nouvelle approche prônée lors de la conférence de Londres en faveur d'un traitement intégré et cohérent de tous les problèmes de la Somalie, que ce soit sur les plans politique, de la sécurité ou humanitaire ou concernant la lutte contre le terrorisme et la piraterie, sur la base d'une action internationale concertée.

Un processus politique complètement assumé par les Somaliens et engageant toutes les parties

somaliennes qui renoncent à la violence et favorisent le dialogue, est la seule garantie pour la fondation d'un ordre politique et constitutionnel qui s'inscrit dans la durabilité et assure le développement durable de la société somalienne. Dans ce cadre, ma délégation salue l'adoption des Principes de Garowe II à l'issue de la deuxième conférence constitutionnelle tenue du 15 au 17 février dernier. Le consensus sur les aspects importants relatifs à la structure fédérale de l'État somalien, son système de gouvernement ainsi que l'opérationnalisation des Principes de Garowe I concernant l'adoption de la Constitution par l'Assemblée nationale constituante, représentent un pas décisif dans le processus de finalisation de la Constitution.

Les six mois qui nous séparent de la fin de la transition sont d'une importance cruciale pour jeter les bases d'un État somalien capable d'assurer une gouvernance effective de la société somalienne. Il est donc primordial que les tâches prioritaires arrêtées dans la feuille de route pour l'achèvement de la transition soient mises en œuvre dans les délais impartis. À cet effet, nous appuyons l'appel du Représentant spécial, M. Mahiga, en faveur de l'unité et de la fonctionnalité du Parlement somalien.

Avec l'annonce du ralliement d'Al-Chabab au mouvement d'Al-Qaida, les menaces terroristes ciblant la Somalie et la communauté internationale se font plus pressantes, et appellent une action internationale conséquente, rigoureuse et coordonnée. Cette action contre Al-Chabab doit cibler également ses sources de financement, notamment celles provenant du commerce du charbon de bois. Dans ce cadre, une mention particulière mérite d'être faite aux efforts et sacrifices consentis par les forces somaliennes et celles des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, pour consolider les acquis obtenus en matière de sécurité et libérer davantage de territoires se trouvant sous l'emprise d'Al-Chabab. Mais malgré ces avancées, des défis à l'autorité du Gouvernement et à son contrôle effectif sur le territoire national restent encore à surmonter.

Les acquis obtenus en matière militaire et de sécurité ne peuvent cependant être durables sans la mise en place d'une gouvernance et d'une administration locale efficace dans les territoires libérés de l'emprise d'Al-Chabab, élément essentiel de la réussite du processus politique en cours et de l'adhésion de la population à sa mise en œuvre. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'annonce faite lors de la conférence de Londres relative au nouveau fonds de stabilité locale et au conseil conjoint de gestion financière qui aura pour tâche d'assurer une utilisation efficiente des ressources en faveur du développement de la société somalienne.

S'il faut se réjouir que la Somalie ne soit plus en état de famine, la situation demeure toujours fragile et il est à espérer que l'amélioration de la situation au plan de la sécurité permettra de mettre en place de meilleures conditions pour les opérations humanitaires, surtout que le mouvement Al-Chabab continue d'interdire à certaines organisations humanitaires d'opérer dans les territoires sous son contrôle, ce qui affecte considérablement l'octroi de l'aide à la population en besoin. La communauté internationale est appelée, par ailleurs, à faire preuve de plus de solidarité avec le peuple somalien en terme d'assistance humanitaire.

Enfin, la piraterie au large des côtes somaliennes constitue toujours une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale, en raison de son coût humain et de la recrudescence de la violence à l'encontre des otages et ses conséquences déstabilisatrices sur la société somalienne.

Pour finir, le Royaume du Maroc se félicite du regain d'intérêt de la communauté internationale à la résolution de la crise somalienne et des étapes franchies sur la voie de la stabilisation de ce pays africain. Nous sommes confortés chaque fois que l'Afrique est sur la voie de résorber un conflit qui secoue notre continent. Nous espérons que les autorités somaliennes redoubleront d'efforts pour contribuer au retour à la normale en Somalie dans une région si stratégique pour la stabilité de notre continent.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et à féliciter le Togo pour sa présidence très réussie en février. Je souhaite également remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public consacré à la situation en Somalie, et saluer la présence à cette importante séance de S. E. le Sous-Secrétaire d'État, M. Henry Bellingham. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, de son exposé.

Je tiens à réitérer notre ferme appui au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie dans les efforts qu'il déploie pour surmonter les difficultés,

parvenir à la réconciliation et construire un pays sûr, stable, uni, démocratique et prospère. Nous prenons acte de la tenue le mois dernier à Garowe de la deuxième Conférence nationale consultative somalienne sur la Constitution, facilitée par l'ONU, laquelle a convenu d'un ensemble de principes en vue de mettre la dernière main au projet de constitution et d'achever le processus de transition d'ici à août 2012.

Alors que la Somalie s'achemine vers la fin de la transition, des mesures supplémentaires doivent être prises pour préserver les gains réalisés ces dernières années sur les plans politique et de la sécurité, ainsi que pour veiller à ce que tous les efforts contribuent en fin de compte à la réalisation de la feuille de route. Nous pensons que la poursuite de l'aide internationale au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie en vue de l'achèvement de la transition est nécessaire afin d'établir l'unité, la paix et la stabilité en Somalie.

L'Azerbaïdjan soutient l'action menée par l'ONU dans ce pays. Nous rendons hommage à l'Union africaine, à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et aux pays fournisseurs de contingents pour l'aide précieuse apportée au peuple et au Gouvernement somaliens. Nous nous félicitons également de la contribution de l'Organisation de la coopération islamique à la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie et à la mobilisation de l'aide afin de répondre aux besoins urgents des personnes touchées par la crise humanitaire dans ce pays.

À l'instar des autres membres du Conseil, l'Azerbaïdjan se félicite de la Conférence internationale qui s'est déroulée à Londres le 23 février dernier, témoignant de la volonté politique et de la détermination de la communauté internationale à appuyer la Somalie et son peuple. Il importe de tirer profit de la dynamique créée par la Conférence et de faire fond sur l'accord trouvé à Londres pour mener une stratégie globale visant à établir la paix et la stabilité en Somalie. Nous devons continuer d'aborder la situation complexe qui prévaut dans le pays avec soin et sensibilité, sur la base d'une stratégie globale visant à résoudre les problèmes politiques, humanitaires, économiques et de sécurité qui se posent dans le pays, et ce, par le biais d'efforts concertés.

Les Somaliens doivent assumer la responsabilité de leur propre sécurité et développer leur propre système de justice afin de faire face aux menaces pesant sur leur sécurité. Il est essentiel que les réformes politiques et institutionnelles et des services de sécurité suivent le rythme des victoires militaires. Il faut continuer à appuyer le Gouvernement fédéral de transition afin qu'il puisse devenir pleinement opérationnel dans les régions qu'il contrôle. Il convient d'encourager davantage les mesures prises par le Gouvernement en vue de développer des activités de sensibilisation dans les régions récemment reprises.

L'Azerbaïdjan se félicite de l'engagement pris à la conférence de Londres en vue d'un renforcement de l'action internationale pour contrer la menace d'attentats terroristes par des groupes d'opposition armés somaliens. Il est encourageant de constater qu'un ensemble de mesures, incluant les efforts du Gouvernement fédéral de transition somalien, les actions menées par les forces navales et l'emprisonnement de nombreuses personnes soupçonnées ou reconnues coupables d'actes de piraterie, ont contribué à réduire le nombre d'attaques réussies liées à la piraterie. Toutefois, il demeure essentiel de prendre des contre-mesures efficaces supplémentaires et de renforcer la coopération internationale en raison de la menace permanente que représentent la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes ainsi que les tentatives d'attentats de plus en plus nombreuses. À cet égard, nous notons les engagements pris à la conférence de Londres concernant de nouveaux efforts en vue de combattre la piraterie.

La paix durable attendue depuis longtemps en Somalie dépend du relèvement économique du pays, qui subit les graves conséquences de deux décennies de guerre et d'instabilité. Il importe d'élargir à de nouveaux secteurs les plans de stabilisation existants en Somalie, d'accroître l'appui international apporté dans les zones de stabilité, notamment par le biais d'un nouveau fonds de stabilité, et d'engager la communauté internationale à consentir de nouveaux efforts pour aider à la reconstruction et au développement économique à long terme de la Somalie. L'Azerbaïdjan se félicite que le Gouvernement turc ait décidé d'accueillir une conférence à Istanbul en avril consacrée au développement économique de la Somalie.

La situation humanitaire en Somalie est une source de vive préoccupation. Nous soulignons l'importance que revêtent à cet égard l'apport d'un soutien durable à la Somalie et la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver des solutions à long terme au problème des personnes déplacées.

Pour terminer, je tiens à souligner que, quelles que soient les mesures prises pour aider la Somalie, il est crucial de respecter et de défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale, son indépendance politique et son unité, qui sont des priorités absolues et une condition préalable à l'édification d'une Somalie sécurisée, stable et prospère.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, je vous souhaite la bienvenue. Nous félicitons le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil et remercions la délégation togolaise d'avoir rempli cette fonction le mois dernier. Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration de ce matin et le Représentant spécial, M. Mahiga, de son exposé.

La Somalie vit un moment critique. La communauté internationale bénéficie d'une conjoncture propice, importante mais limitée. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces somaliennes ont expulsé Al-Chabab de Mogadiscio et d'autres zones. Le mandat du Gouvernement fédéral de transition arrive à son terme en août. La Somalie dispose aujourd'hui d'un plan d'édification de l'État après avoir passé 20 ans sans gouvernement fonctionnel. Dans le même temps, la Somalie se relève à peine de la pire crise humanitaire dans le monde.

Le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale ont déjà pris des mesures importantes. L'adoption unanime de la résolution 2036 (2012) le 22 février, suivie immédiatement de la conférence de Londres sur la Somalie, montre que la communauté internationale tout entière se soucie de l'avenir de la Somalie. Je tiens à remercier le Royaume-Uni d'avoir accueilli cette importante conférence, et je félicite les membres du Conseil de s'être unanimement prononcés en faveur de l'accroissement des effectifs de l'AMISOM.

Les effectifs de l'AMISOM sont en voie d'augmentation et ses besoins de financement ont été établis. La deuxième Conférence nationale consultative sur la Constitution de Garowe a montré comment rendre la gouvernance plus ouverte, en établissant des critères clairs, et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie est maintenant installé à Mogadiscio. Nous avons beaucoup accompli et il nous faut à présent maintenir notre élan. Un certain nombre de tâches capitales nous attendent avant le mois d'août, date limite fixée pour la mise en œuvre de la feuille de route. Nous avons six mois, et nous devons en faire bon usage.

Premièrement, la réussite la plus importante de la conférence de Londres a été sa capacité à mobiliser un appui public et de haut niveau sur le plan international pour continuer à faire pression sur les dirigeants somaliens, afin qu'ils achèvent la mise en œuvre de la feuille de route d'ici à août. Les parties prenantes à la conférence, y compris les États-Unis, en ont conclu que la date d'août était fixe. Il ne doit pas y avoir de prorogation du mandat du Gouvernement fédéral de transition au-delà du 20 août. Les signataires de la feuille de route doivent honorer leurs engagements et accomplir la tâche difficile qui les attend d'établir la stabilité en Somalie pour la première fois dans la vie d'une grande partie de sa population.

Les prochaines étapes critiques à franchir seront l'élaboration d'une nouvelle constitution et la mise en place de l'Assemblée constituante. À cette fin, il est essentiel d'élaborer un programme d'information et de sensibilisation de la population afin de gagner l'assentiment de la population au processus en cours. Les États-Unis sont favorables à des sanctions contre les éléments cherchant à provoquer une agitation politique et les autres individus qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité de la Somalie.

Deuxièmement, pour que le processus politique se poursuive, nous devons redoubler d'efforts afin de faire reculer le terrorisme. En dépit des succès militaires enregistrés par l'AMISOM, Al-Chabab demeure dangereux. Il continue de détruire les vies de Somaliens innocents. Nous nous félicitons que le Conseil, auquel le Gouvernement fédéral de transition en a fait la demande, ait décidé de réduire davantage Al-Chabab à l'impuissance en décrétant une interdiction internationale d'importer et d'exporter le charbon de bois somalien. Cette décision cible la principale source de revenus d'Al-Chabab. Néanmoins, les sanctions ne sont efficaces que quand elles sont mises en œuvre. Nous demandons instamment à tous les États Membres de prendre des mesures immédiates pour honorer l'obligation qui leur incombe en vertu de la résolution 2036 (2012) d'interdire le commerce de charbon de bois somalien, en particulier par les éléments les plus actifs dans ce domaine.

Nous devons également interrompre la circulation des terroristes à destination et en provenance de la Somalie, continuer de perturber leurs voies de financement, et renforcer notre capacité à mener des

enquêtes et engager des poursuites pénales, aussi bien qu'à gérer des centres de détention sécurisés. Le Conseil de sécurité doit continuer de promouvoir la coopération internationale pour obtenir des résultats concrets dans ces domaines.

Nous prions par ailleurs tous les États Membres de renforcer les capacités du secteur de la sécurité somalien pour préparer les Somaliens à prendre en charge leur propre sécurité. Nous exhortons les nouveaux donateurs à aider les forces de sécurité somaliennes en leur fournissant une formation, du matériel, des salaires, une infrastructure et un appui logistique. Les États-Unis ont versé plus de 106 millions de dollars pour appuyer cet effort, et nous demandons aux autres pays d'y contribuer à la mesure de leurs moyens.

Troisièmement, pour faire pression au maximum sur Al-Chabab, nous devons appliquer pleinement et au plus vite la prorogation prescrite par la résolution 2036 (2012). Les sacrifices consentis par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes témoignent de leur détermination à rétablir la paix et la stabilité en Somalie. Nous prions les nouveaux fournisseurs de contingents de réagir rapidement pour permettre à l'AMISOM de compléter ses effectifs.

D'autre part, nous exhortons les États Membres à accroître l'appui volontaire aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, notamment sous forme de matériel et de fonds versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. Les États-Unis fournissent traditionnellement un solide appui dans ce domaine. À présent, l'appui fourni à l'AMISOM doit devenir une véritable entreprise internationale. Les moyens maritimes seront essentiels à l'accomplissement de la mission de l'AMISOM, et nous espérons qu'on s'occupera au cours des mois à venir de fournir un financement durable et fiable à la composante maritime.

Alors que nous continuons de renforcer les capacités de l'AMISOM pour éliminer Al-Chabab et créer les conditions d'une gouvernance efficace et légitime, nous devons également veiller à ce que les Somaliens ordinaires bénéficient d'avantages rapides et visibles dans les zones récemment libérées et améliorer les conditions de sécurité, aussi bien que l'accès à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé et à des moyens de subsistance. Les programmes de stabilisation dans ces zones doivent être élargis rapidement pour consolider les victoires militaires et jeter les bases de la reconstruction et du développement économique à long terme.

Quatrièmement, alors que nous continuons de promouvoir le progrès politique et de réduire la menace terroriste, nous devons continuer de fournir un appui humanitaire à la Somalie. Toutes les parties au conflit doivent accorder un accès humanitaire sans restriction. Les États-Unis sont profondément préoccupés par les vagues de personnes déplacées qui se déversent sur Mogadiscio. La pénurie de logement est généralisée, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement limité, et les risques de maladie élevés.

Nous demeurons particulièrement préoccupés par le sort pénible des femmes et des enfants somaliens, dont une grande partie sont exposés à un risque croissant de violence sexuelle et sexiste. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance vitale à ces populations et aux autres populations dans le besoin, en Somalie et dans les pays voisins. La Secrétaire d'État, Mme Clinton, a annoncé à la conférence de Londres que les États-Unis prévoyaient d'augmenter leur aide humanitaire à la Corne de l'Afrique de 64 millions de dollars, ce qui portera le montant de l'aide d'urgence fournie par mon pays à la région depuis 2011 à plus de 934 millions de dollars. Ce montant comprend plus de 211 millions de dollars consacrés à la mise en œuvre de programmes d'importance vitale en Somalie. Nous exhortons tous les États Membres à répondre avec enthousiasme à l'appel global lancé par l'ONU en vue de recueillir 1,5 milliard de dollars pour aider la Somalie, cet appel étant actuellement financé à hauteur de seulement 165 millions de dollars, soit 11 %.

Je réitère notre ferme appui à l'AMISOM et notre détermination persistante de collaborer avec la communauté internationale pour rechercher des solutions aux problèmes que rencontre le peuple somalien, qui souffre depuis trop longtemps. Ces six mois nous offrent une occasion unique, et nous devons faire tout notre possible pour la saisir.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur la situation en Somalie. Je me félicite de voir M. Bellingham, Sous-Secrétaire d'État parlementaire britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, présider la séance d'aujourd'hui. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général

Ban Ki-moon et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Mahiga, de leurs exposés.

En ce moment, le processus de paix en Somalie bénéficie d'une dynamique positive. La mise en œuvre de la feuille de route pour mener à bon terme la période de transition a progressé. La deuxième Conférence nationale consultative sur la Constitution a été fructueuse. Les opérations militaires enregistrent succès après succès. La situation humanitaire s'est nettement améliorée. La Chine accueille toutes ces évolutions avec satisfaction.

Dans le même temps, nous constatons que le processus de paix en Somalie demeure une entreprise de haute lutte. Plusieurs tâches clefs de la période de transition n'ont pas encore été menées à bien. Certaines factions ont de plus en plus tendance à recourir à l'extrémisme et au terrorisme. La situation humanitaire demeure fragile et nécessite davantage d'efforts de la part des parties somaliennes concernées et de la communauté internationale en général.

La réconciliation nationale est le meilleur moyen de rétablir la paix et la stabilité en Somalie. Nous espérons que toutes les parties somaliennes concernées sauront profiter du climat favorable actuel pour renforcer l'unité et la réconciliation et promouvoir et mettre en œuvre activement la Charte fédérale de transition, l'Accord de Djibouti, l'Accord de Kampala et les Principes de Garowe. Nous espérons qu'elles mettront intégralement en œuvre la feuille de route et achèveront la période de transition dans les délais impartis. Nous espérons également que les institutions fédérales de transition pourront continuer de renforcer leurs capacités et établir le plus rapidement possible l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Nous espérons enfin que toutes les factions somaliennes renonceront à la violence et au terrorisme et rejoindront le processus de paix.

Ces derniers temps, la communauté internationale a consacré une attention et une énergie accrues à la question somalienne. Plusieurs organisations internationales et régionales, telles l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont intensifié leurs efforts de médiation. Le Conseil de sécurité a, quant à lui, adopté la résolution 2036 (2012) qui a autorisé l'accroissement des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et élargi le dispositif d'appui à la Mission. Des pays fournisseurs de contingents comme l'Ouganda, le Burundi et le Kenya ont fait d'importantes contributions et consenti de lourds sacrifices pour le maintien de la stabilité en Somalie. En outre, la conférence de Londres sur la Somalie, tenue récemment, a été un succès, ce dont nous nous félicitons.

Afin de promouvoir le processus de paix en Somalie, la Chine appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts dans les domaines suivants. Premièrement, elle doit contribuer à renforcer le processus politique, appuyer davantage les efforts de médiation de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD et encourager les parties somaliennes concernées à véritablement mettre en œuvre la feuille de route. Deuxièmement, elle doit accroître son appui logistique pour améliorer la gouvernance du Gouvernement fédéral de transition et mettre en œuvre la résolution 2036 (2012) intégralement et sans délai. Troisièmement, elle doit poursuivre l'assistance humanitaire et continuer d'aider la Somalie à améliorer sa situation humanitaire. Nous espérons que la communauté internationale renforcera la coordination de ses efforts et honorera ses engagements afin d'apporter l'appui nécessaire à l'instauration d'une paix durable en Somalie.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur l'avenir de la Somalie et saluer votre retour à New York. Nous félicitons le Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil et nous l'assurons de tout notre appui, nous remercions, dans le même temps, nos amis du Togo de la manière avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février. Nous remercions sincèrement également le Secrétaire général de sa présence et de son analyse très éclairante et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie dans des circonstances extrêmement difficiles. Mon pays s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'Union européenne.

Aujourd'hui, je voudrais axer mon propos sur trois aspects : la situation politique, la sécurité au large des côtes somaliennes et la sécurité à terre.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, la conférence de Londres a véritablement constitué un jalon sur la voie d'un avenir meilleur pour la Somalie. Nous saluons le Gouvernement britannique d'en avoir pris l'initiative et le remercions des efforts qu'il a déployés à cette fin. La participation de tous les

grands acteurs somaliens et étrangers s'est avérée particulièrement utile pour trouver un accord sur des solutions communes. Nous attendons donc avec intérêt la tenue prochainement de la conférence d'Istanbul, qui confirmera à n'en pas douter cette tendance positive.

L'attention et l'appui soutenus de la communauté internationale devraient encourager les dirigeants somaliens à aller de l'avant et à réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre de la feuille de route. Dans ce contexte, nous prenons acte des importantes rencontres qui ont eu lieu au Puntland et nous nous félicitons des résultats des première et deuxième Conférences nationales consultatives sur la Constitution, organisées à Garowe. Ce sont là indéniablement des avancées, mais de nombreux problèmes restent à régler. Je pense notamment à la question de l'élection d'un nouveau parlement et à l'approbation d'une nouvelle constitution. En outre, il demeure urgent de trouver des arrangements concernant l'administration et la sécurité pour les zones nouvellement libérées dans le sud et le centre de la Somalie.

La Somalie n'a pas de temps à perdre. Aussi voyons-nous avec tristesse et mécontentement, pour être parfaitement franc, la paralysie dans laquelle se trouve le Parlement fédéral de transition et les luttes intestines actuelles au sein des institutions de transition. Le Conseil a confirmé à de nombreuses reprises qu'il était prêt à prendre des mesures contre ceux qui ralentissent le pays dans sa marche en avant. L'heure est venue pour le Conseil d'envisager quelle action efficace il peut prendre contre les personnes qui sabotent le processus de paix en Somalie. Il n'y a plus d'excuse pour faire dérailler le processus, surtout depuis la conférence de Londres et depuis que le Conseil a confirmé une fois de plus que la période de transition prendra fin en août.

Je voudrais brièvement aborder le deuxième aspect, à savoir le volet militaire et la situation en matière de sécurité en Somalie, y compris le problème de la piraterie. La piraterie continue de faire peser une menace sur la navigation civile dans les eaux situées au large de la Somalie et de compromettre l'acheminement d'une aide alimentaire pourtant indispensable à la population somalienne. Grâce à l'action coordonnée et à la riposte énergique de la communauté internationale, le taux de réussite des attaques a néanmoins considérablement diminué.

L'absence d'état de droit et de structures étatiques fiables dans de vastes régions de la Somalie constitue non seulement un terreau pour la piraterie mais également un obstacle à la poursuite en justice des suspects appréhendés. Les poursuites restent un élément de notre riposte à la piraterie qui a besoin d'être renforcé. Nous saluons les efforts déployés par plusieurs États de la région à cet égard et nous encourageons d'autres pays à suivre leur exemple. L'Allemagne a concouru de manière importante à ces efforts, directement et par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, mis en place par le Groupe de contact. Nous devons désorganiser le *modus operandi* des pirates en intensifiant notre action contre les bénéficiaires de la piraterie et en comprenant mieux les flux financiers qu'elle génère.

J'en viens à présent à mon troisième point, les conditions de sécurité à terre. L'Allemagne rend hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui opère dans des conditions extrêmement difficiles et a consenti d'énormes sacrifices. Grâce à la détermination et au dévouement des forces de l'Union africaine, la situation en matière de sécurité a pu connaître une amélioration ces derniers mois, ce qui a permis également d'acheminer l'aide humanitaire dans de meilleures conditions.

Avec la résolution 2036 (2012), adoptée peu avant la conférence de Londres, le Conseil a considérablement élargi le mandat de l'AMISOM et l'ampleur de l'appui apporté par l'ONU à la Mission. En prenant cette décision, les membres du Conseil de sécurité ont manifesté leur volonté de saisir l'occasion qui se présentait sur le terrain. Il est fondamental aujourd'hui que le nouveau concept stratégique pour l'AMISOM soit mis en œuvre dans son intégralité et sans retard et que toutes les composantes de l'AMISOM œuvrent de concert pour atteindre les objectifs fixés. Nous espérons que l'arrivée des nouveaux contingents et le passage de relais se feront rapidement et selon le calendrier prévu. La Conseil suivra de près la manière dont les choses évoluent à cet égard, grâce aux rapports périodiques prévus par la résolution 2036 (2012).

Cette résolution salue l'appui que les partenaires bilatéraux et les organisations régionales ont accordé à l'AMISOM. Je voudrais insister une fois de plus sur les contributions substantielles apportées par l'Union européenne actuellement et par le passé et réitérer

l'appel fait dans la résolution 2036 (2012) à de nouveaux donateurs en renfort de l'AMISOM.

Enfin, la résolution 2036 (2012) appelle également à la mise en place rapide de forces de sécurité somaliennes efficaces. Ce seront les Somaliens eux-mêmes qui auront à terme à s'occuper de leur pays et à assurer la sécurité de la population. La mise en place de forces de sécurité somaliennes professionnelles et fiables est, par conséquent, une question des plus importantes. La communauté internationale doit appuyer la Somalie sur ce plan. Mon pays prend, en ce qui le concerne, une part active à la mission de formation de l'Union européenne à l'attention des forces de sécurité somaliennes et engage chacun à se joindre à ces efforts.

Pour l'Allemagne, l'objectif de tous ces efforts reste, à terme, la constitution d'un État somalien pacifique et qui fonctionne, doté d'autorités responsables se mettant effectivement et efficacement au service du peuple somalien.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, nous félicitons le Royaume-Uni de son accession à la présidence et de son organisation de la présente séance. Nous réitérons également nos éloges à la délégation du Togo pour son excellente conduite des travaux du Conseil pendant sa présidence du mois de février.

Nous voudrions remercier le Sous-Secrétaire d'État parlementaire britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Henry Bellingham, d'être venu présider la présente séance et le féliciter, plus généralement, du succès de la conférence tenue à Londres il y a juste quelques jours. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général ainsi que son Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, qui nous accompagne de manière virtuelle.

La conférence de Londres a incontestablement mis en vedette la Somalie au sein de la communauté internationale et engendré des attentes positives quant à la possibilité d'achever dans les délais fixés la période de transition. Nous considérons que la Somalie se trouve face à un défi comparable à celui d'un marathonien, sachant que la Constitution doit avoir été achevée de rédiger le 20 avril pour être adoptée le 22 mai. Ensuite, nous attendons le 15 juin la formation du nouveau Parlement fédéral somalien et, comme si cela ne suffisait pas, la tenue des élections générales est prévue pour le 20 août. Par conséquent, nous pouvons comprendre que les six prochains mois seront critiques dans la trajectoire politique de la Somalie et qu'il faudra aux autorités et à la société civile du pays une discipline de fer, en même temps qu'un solide appui de la communauté internationale, pour achever cet itinéraire si ambitieux.

Tant la conférence de Londres que la récente adoption de la résolution 2036 (2012) attestent de la détermination de la communauté internationale d'appuyer le processus national en Somalie, comme il apparaît dans les Principes et la feuille de route issus des première et deuxième conférences de Garowe. Le Conseil de sécurité doit demeurer attentif au respect de ces délais, car tout retard accusé dans la période de transition représenterait un grave recul.

Nous espérons que le nouveau Gouvernement de Somalie qui assumera le pouvoir après le 20 août sera plus représentatif et ouvert à l'ensemble du peuple somalien. Nous nous félicitons de savoir que 30 % des représentants au nouveau Parlement fédéral somalien seront des femmes. Nous exprimons notre préoccupation face aux tactiques auxquelles a recours un groupe de parlementaires, qui se refuse à reconnaître les Principes et la feuille de route de la deuxième conférence de Garowe. Cette question a d'ailleurs été abordée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, dans son exposé. Nous remercions ce dernier de ses efforts, et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de l'appui qu'il a apporté à la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais souligner quelques points sur la stratégie de sécurité. Il y a lieu de se féliciter des événements enregistrés sur le terrain et des zones récemment recouvrées. Nous savons gré à toutes les parties prenantes de leur appui soutenu à la Somalie, et en particulier à tous ceux dont les contingents ont sacrifié leur vie pour la stabilisation du pays. Nous réitérons la nécessité d'un financement prévisible de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Parallèlement, nous considérons qu'il est essentiel d'investir dans la consolidation des forces de sécurité somaliennes et de maintenir ces forces aux côtés de l'AMISOM pour les activités futures.

Nous nous félicitons de ce que Mogadiscio connaisse de jour en jour une stabilité plus grande. La présence sur place de M. Mahiga et de son équipe en atteste. Nous appuyons pleinement l'extension des plans de stabilisation et leur mise en œuvre dans les secteurs recouvrés par la Somalie. La mise en place

d'administrations locales en mesure de fournir les services de base à la population sera à cet égard essentielle.

Pour finir, nous savons que la Somalie est dotée en suffisance de ressources naturelles, y compris l'un des littoraux les plus longs de l'Afrique. La gestion durable qu'elle fait de ses ressources doit bénéficier à sa population. Nous savons que la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes de Somalie découlent en grande partie du manque de débouchés économiques dont bénéficie sa population. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de ce que le développement économique de la Somalie soit l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la prochaine conférence d'Istanbul.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons chaleureusement la délégation du Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, en votre qualité de Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth. Nous remercions également le Togo de sa remarquable conduite des affaires du Conseil en février. Nous savons gré au Secrétaire général de son rapport spécial sur la Somalie (S/2012/74). Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, de son exposé de ce matin.

En ce tournant critique du processus de paix et de stabilisation en Somalie, l'espoir l'emporte sur le scepticisme que l'on associe habituellement aux affaires du pays. La conférence de Londres sur la Somalie reflétait cet optimisme. Nous félicitons le Royaume-Uni d'avoir organisé cette conférence. Le communiqué de Londres traduit le désir de la communauté internationale d'apporter son soutien à la Somalie, ainsi que les aspirations du peuple somalien à une vie et un avenir meilleurs. Le Pakistan se joindra au consensus au sein du Conseil de sécurité à l'appui du communiqué de Londres.

La fin de la période de transition, en août, devrait marquer la fin d'un conflit qui se sera étendu sur plus de deux décennies. Un consensus national entre toutes les parties prenantes du monde politique est indispensable si l'on veut gérer cette période critique. Nous saluons l'engagement pris par les autorités somaliennes, dans un premier temps à Garowe, en décembre 2011, puis à Londres, le mois dernier, d'œuvrer à l'installation en Somalie d'un Gouvernement représentatif après la transition, conformément à la Charte fédérale de transition, à l'Accord de Djibouti, à l'Accord de Kampala et à la feuille de route pour l'achèvement de la transition. Cet engagement est essentiel à l'instauration d'un climat politique positif qui permettra de gérer avec succès la transformation imminente de la Somalie. Nous espérons que les dirigeants somaliens en assumeront la responsabilité et saisiront la chance créée par l'engagement énergique de la communauté internationale pour réaliser la paix et la stabilité dans le pays.

Les progrès politiques en Somalie resteront fragiles tant que les conditions de sécurité ne suivront pas la même voie. À cet égard, le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est d'une importance cruciale. La résolution 2036 (2012), adoptée le mois dernier, a accru l'importance de la Mission et l'étendue de son action. Elle a également élargi le dispositif d'appui logistique de l'ONU en faveur de la prévisibilité, de la soutenabilité et de la flexibilité du financement de la Mission. Ainsi, l'action de l'AMISOM repose sur les critères identifiés dans le document de réflexion stratégique de l'ONU et de l'Union africaine. Cette situation constitue un excellent modèle de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre différents organismes des Nations Unies et de l'Union africaine. L'AMISOM actualisée, avec ses moyens de mise en œuvre et de multiplicateurs de force, réalisera les objectifs fixés par l'ONU et l'Union africaine et assumera un rôle accru dans l'exécution de ce mandat difficile.

Il faut féliciter les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM pour leur engagement et leur résilience. Nous apprécions les contributions financières versées à l'AMISOM par les partenaires de l'Union africaine, les bailleurs de fonds bilatéraux et ceux qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

La sécurité et la stabilité à long terme de la Somalie ne sauraient être garanties en l'absence d'un dispositif de sécurité viable. La mise sur pied et le renforcement des forces de sécurité somaliennes étaient également des éléments du document de réflexion stratégique. À cette fin, l'assistance internationale, notamment par le biais d'un engagement accru du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, aura une importance vitale.

Le Pakistan est favorable à l'addition d'une composante maritime à l'AMISOM pour la prévention de la piraterie et des vols à main armée au large des côtes somaliennes. Cela compléterait les efforts des forces navales internationales dans le golfe d'Aden et dans les eaux adjacentes. Les activités de piraterie somaliennes se produisent essentiellement le long des zones côtières du pays, dans le golfe d'Aden et dans les eaux adjacentes. C'est essentiellement dans cette région que les opérations antipiraterie devraient être déployées.

Au fil des ans, le Pakistan a joué un rôle actif dans la coalition navale internationale contre la piraterie en déployant ses navires. Nous avons participé aux opérations de deux forces navales – le Groupe de forces multinationales 150 (CTF-150), pour lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden, et le Groupe de forces multinationales 151 (CTF-151), pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Le Pakistan, qui avait commandé la force navale par le passé, est de nouveau aux commandes de CTF-151 depuis novembre 2011.

Faisant partie de la coalition navale internationale, nous pouvons, forts de notre expérience, affirmer que les mesures coercitives ne suffiront pas, à elles seules, à éliminer la menace de la piraterie. Il faudra, pour l'éliminer complètement, élaborer une stratégie axée sur les causes profondes de ce phénomène. Comme cela a déjà été dit, les causes profondes de la piraterie existent sur le continent même et sont une combinaison complexe d'effondrement économique dû à des raisons politiques et de sécurité, et de dégradation environnementale des zones côtières provoquée par la pêche illégale et le rejet de déchets toxiques. Ce sont tous ces facteurs qui poussent la population locale à faire le choix de la piraterie.

Nous partageons les préoccupations des orateurs précédents sur la situation humanitaire en Somalie. En dépit des améliorations survenues par rapport à la famine, les problèmes humanitaires persistent et exigent notre attention continue. La situation humanitaire peut réduire à néant les progrès réalisés sur le plan politique et en matière de sécurité. C'est pourquoi nous devons répondre aux besoins humanitaires du peuple somalien.

La volonté de la communauté internationale de traiter des nombreux problèmes de la Somalie arrive à point nommé. La résolution 2036 (2012) de même que le présent débat et la déclaration présidentielle (S/PRST/2012/4) qui appuie le communiqué de Londres illustrent notre souhait collectif de réaliser la paix et la sécurité en Somalie.

Le Pakistan continuera d'appuyer la Somalie par des actions bilatérales ainsi qu'en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe de contact des Nations Unies sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous attendons avec intérêt la conférence d'Istanbul, autre jalon crucial de notre quête collective en faveur de la paix en Somalie. Comme toujours, nos frères somaliens trouveront en nous un partenaire solide.

M. Menan (Togo) : La situation en Somalie retient une fois encore l'attention du Conseil de sécurité qui lui consacre le débat de ce jour. Je voudrais, avant toute chose, Monsieur le Président, féliciter votre pays, le Royaume-Uni, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et le remercier d'avoir proposé au Conseil de consacrer le premier débat de sa présidence à la situation en Somalie. Je salue votre présence, à New York, Monsieur le Ministre Bellingham, pour assurer la direction de ce débat. Je remercie aussi le Secrétaire général et l'Ambassadeur Mahiga pour leurs exposés très instructifs.

Intervenant quelques jours après la Conférence internationale sur la Somalie, qui s'est tenue à Londres le 23 février dernier, le présent débat témoigne de l'engagement et de la volonté manifeste des Nations Unies ainsi que de la communauté internationale de poursuivre leurs efforts visant à ramener la paix et la sécurité en Somalie. Les conclusions de cette Conférence, faut-il le rappeler, constituent un gage de soutien aux autorités fédérales de transition pour la mise en œuvre effective de la feuille de route de la période transitoire dont la fin est prévue pour le mois d'août 2012. Le Togo estime que cet élan de solidarité des pays amis et autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Somalie aura sans doute un impact positif sur l'avenir de ce pays meurtri par de longues années de guerre.

Avant la tenue de la conférence précitée, le Conseil de sécurité a adopté, le 22 février 2012, la résolution 2036 (2012) qui a autorisé le renforcement des effectifs ainsi que l'accompagnement logistique et financier nécessaires à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'adoption de cette résolution constitue, bien évidemment, un soutien aux autorités

somaliennes en même temps qu'elle les met devant leurs propres responsabilités. En effet, il importe que les autorités somaliennes gardent constant à l'esprit que les multiples efforts accomplis par la communauté internationale ne constituent qu'un appui aux actions qu'elles mêmes devraient entreprendre pour réaliser les objectifs plus larges en matière de sécurité, d'assistance humanitaire, de relèvement et de développement économique de leur pays.

De toute évidence, mon pays estime que, dans le processus de promotion de la paix et de la reconstruction en Somalie, l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités des forces nationales de sécurité afin qu'elles soient à même de garantir la sécurité et la stabilité à long terme, en coopération avec l'AMISOM et après celle-ci. C'est pourquoi le Togo encourage la poursuite des programmes spécifiques engagés avec l'appui de certains partenaires étatiques et institutionnels. À ce sujet, un accent particulier devrait être mis sur la réforme des secteurs de la sécurité, de la justice et du volet humanitaire à propos duquel les besoins estimés sont très importants en raison du nombre de personnes déplacées.

Le Togo exhorte aussi la communauté internationale à une meilleure coordination de l'assistance humanitaire afin que celle-ci parvienne en temps utile à toutes les personnes qui en ont le plus besoin et qu'elle puisse couvrir l'ensemble du territoire.

La piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden continue de constituer une sérieuse menace pour la sécurité maritime et le développement économique des pays de la région. Même si le constat est établi que le nombre des actes réussis de piraterie a considérablement régressé en raison des mesures spécifiques prises, il est préoccupant de constater que les tentatives de piraterie et de prise d'otages demeurent nombreuses et vont maintenant au-delà des côtes somaliennes.

La nécessité de procéder à l'adoption de mesures efficaces pour y faire face, comme l'énonce la déclaration présidentielle (S/PRST/2012/4) que le Conseil vient d'adopter, constitue un message de fermeté de la communauté internationale à l'endroit des groupes armés et des auteurs d'actes de piraterie et de vol à main armée qu'il importe de traiter sans ménagement. Le Togo estime que dans le cadre des réponses appropriées qui devraient être apportées dans la lutte contre ce fléau, il apparaît aussi nécessaire d'envisager les solutions à long terme qui prennent en compte les causes profondes de ce phénomène. Il est donc à espérer que la conférence internationale sur la Somalie que le Gouvernement turc envisage d'accueillir à Istanbul examine plus à fond ces questions.

Pour terminer, le Togo félicite le Royaume-Uni pour avoir initié la déclaration présidentielle (S/PRST/2012/4) adoptée, qui constitue un jalon supplémentaire des actions que posent les Nations Unies dans le cadre du processus de sécurisation, de pacification et de stabilisation de la Somalie.

Mon pays exprime également sa profonde gratitude aux pays de la sous-région, en particulier ceux qui fournissent des contingents à l'AMISOM. Il remercie les partenaires de l'Union africaine, notamment l'Union européenne, qui apporte un soutien financier et logistique à cette mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

À la conférence de Londres sur la Somalie tenue il y a 10 jours, la communauté internationale a défini une stratégie pour établir la paix en Somalie et appuyer le peuple somalien dans ses efforts pour garantir un avenir meilleur à son pays. Je tiens à remercier tous les pays qui ont participé à cette conférence et à leur exprimer notre gratitude.

Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que nous devons axer nos efforts sur les causes profondes de l'instabilité tout en prenant des mesures immédiates pour nous attaquer aux symptômes des problèmes auxquels la Somalie est confrontée : la piraterie, le terrorisme, la pauvreté et la famine. Nous avons clairement établi que, bien que la famine soit maintenant terminée en Somalie, la situation humanitaire reste grave et que nous devons fournir en priorité une aide aux Somaliens qui en ont besoin.

Je voudrais mettre l'accent aujourd'hui sur la manière dont nous pouvons faire fond sur les bases jetées à Londres pour continuer d'axer nos efforts sur ces causes profondes, en maintenant l'élan donné au processus politique, en renforçant les capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et en appuyant la stabilité au niveau local.

Premièrement, s'agissant du processus politique, comme l'a dit le Premier Ministre britannique à Londres, les réunions tenues à Garowe ont permis de

prendre des mesures véritablement constructives en vue de remplacer les institutions fédérales de transition en août par quelque chose qui soit plus responsable, plus ouvert et plus représentatif. Il nous incombe maintenant de faire en sorte que le processus dirigé par les Somaliens en vue de choisir les membres de la commission électorale indépendante intérimaire et de l'Assemblée nationale constituante soit réellement représentatif. Les dirigeants somaliens doivent s'employer à mettre en place un processus politique ouvert à tous ceux qui sont prêts à rejeter une opposition violente. Ce n'est que s'ils ont leur mot à dire dans la forme que prendront les futures institutions de leur pays que les Somaliens seront enclins à donner leur appui à un nouveau gouvernement.

Nous devons envisager les moyens de soutenir ce processus, aussi bien en encourageant ceux qui occupent actuellement des postes de décision à se préparer à quitter le pouvoir et à faciliter la mise en place d'un nouveau dispositif, qu'en continuant d'exercer des pressions sur les éventuels fauteurs de troubles pour les empêcher d'entraver les progrès. Je souscris pleinement aux remarques faites sur ce point précis par le représentant des États-Unis. Le calendrier fixé pour achever ce processus en août est serré. Nous devons aider les Somaliens à maintenir l'élan nécessaire pour respecter ces échéances.

Deuxièmement, s'agissant de la sécurité et de la justice, je me félicite que nous ayons été en mesure d'adopter la résolution 2036 (2012) avant la tenue de la conférence de Londres, ce qui a fourni un ensemble de mesures adéquates pour appuyer une Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) renforcée. Comme d'autres orateurs l'ont fait aujourd'hui, je voudrais rendre hommage aux soldats courageux, ougandais et burundais en particulier, qui ont fait le sacrifice ultime. Les soldats méritent de disposer de moyens logistiques appropriés.

Nous espérons maintenant que des partenaires en Afrique fourniront les contingents supplémentaires autorisés et assureront une bonne coordination des efforts déployés sous la bannière de l'AMISOM. Entre-temps, nous devons, conjointement avec d'autres partenaires internationaux, continuer d'appuyer les éléments de l'AMISOM qui ne sont pas financés par l'ONU, y compris la rémunération des soldats. À cet égard, je m'associe au représentant de la France pour saluer l'annonce faite par l'Union européenne du versement d'un montant supplémentaire de 100 millions d'euros.

La conférence de Londres a envoyé un message clair. Outre l'appui à l'AMISOM, la communauté internationale doit renforcer son appui à la recherche de solutions somaliennes au problème de la sécurité au niveau local, notamment en améliorant l'accès à la justice dans tout le pays, un élément essentiel pour garantir la sécurité humaine. En dépit des efforts déployés par plusieurs partenaires, les institutions somaliennes chargées de la sécurité et de la justice ne sont actuellement pas dotées des ressources et des capacités suffisantes. Nous pouvons et devons faire plus. Nous devons améliorer la coordination de nos activités et concentrer nos efforts dans ce domaine, conformément aux principes convenus à Londres, et nous devons travailler en coopération étroite avec le Comité mixte de sécurité. Notre objectif final, comme celui des Somaliens, est de faire en sorte que la Somalie puisse assurer la sécurité de son propre peuple sans avoir besoin de contingents internationaux. Le développement en Somalie de capacités judiciaires qui soient efficaces permettra également aux Somaliens de combattre le fléau du terrorisme et de la piraterie. Des capacités accrues permettant de traduire en justice les pirates et leurs maîtres d'œuvre compléteront les efforts décisifs visant à détruire le modèle d'activité de la piraterie. Je souscris totalement à ce qu'a dit le représentant de la France il y a quelques instants, à savoir qu'il faudrait qu'à l'avenir les pirates arrêtés ne soient plus relâchés sans avoir été jugés. Je me félicite en particulier des annonces faites à la conférence de Londres concernant la mise en place d'un centre de renseignements pour lutter contre la piraterie et d'une force internationale spéciale chargée de la question des rançons exigées par les pirates.

Enfin, pour ce qui est d'établir la stabilité au niveau local, un nouveau fonds pour la stabilité a été lancé à la conférence de Londres en tant que moyen d'aider à fournir un appui dans les zones qui s'efforcent de mettre en place des autorités locales responsables. Nous devons veiller à ce qu'un plus grand nombre de personnes se sente en sécurité et nous devons améliorer l'accès des Somaliens à l'emploi, aux services de santé, à l'éducation et à l'eau. Il est tout aussi essentiel d'aider les institutions locales qui rendent compte de leurs actions, gèrent les ressources de manière transparente et représentent les intérêts de tous les Somaliens, et pas seulement ceux des élites. Cela jettera les bases d'un investissement à grande échelle dans le développement économique de la Somalie, ouvrant ainsi à plus long terme la voie de la stabilité. Cela montrera aux populations des zones

reprises à Al-Chabab que la paix est réellement une meilleure solution. Je me félicite des promesses de contributions au fonds pour la stabilité faites à Londres, et j'appelle d'autres acteurs à appuyer ces efforts.

À la conférence de Londres, il a été largement admis que la Somalie se trouve à un moment décisif de son histoire. Nous avons l'occasion, aujourd'hui plus que jamais, d'établir la stabilité en Somalie. Nous devons saisir cette chance, faire fond sur les progrès accomplis sur le terrain, et traduire dans les faits le consensus obtenu à Londres en apportant des changements qui amélioreront les conditions de vie des Somaliens. Si nous parvenons à le faire, ces quelques mois seront considérés a posteriori comme un véritable tournant. Si nous échouons, les jeunes Somaliens continueront de grandir au milieu de la violence, de l'impuissance, du mal et de la destruction. Nous leur devons de redoubler d'efforts.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et d'en prononcer une version abrégée lors de leur intervention.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple somaliens, d'avoir organisé le présent débat public sur la Somalie, le premier débat public de votre présidence. Le présent débat fait suite à la conférence internationale tenue le 23 février 2012 à Londres, qui fut un succès et dont le communiqué final a été applaudi par la plupart des Somaliens bien intentionnés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son rapport spécial très complet sur la Somalie (S/2012/74), ainsi que M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de son exposé détaillé sur la situation en Somalie. Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, dans la déclaration qu'il a faite le 24 février à Chatham House, à Londres, a exprimé au Royaume-Uni sa gratitude et ses remerciements, au nom de la Somalie et de ses citoyens, pour avoir organisé la conférence internationale de Londres sur la Somalie, à laquelle toutes les autorités régionales somaliennes et d'autres parties prenantes étaient représentées.

Il est intéressant de noter, à cet égard, qu'il y a eu 20 conférences internationales sur la Somalie depuis l'effondrement du gouvernement central en 1991 – toutes ayant tenté de mettre en place un gouvernement viable et d'instaurer un semblant de paix et de sécurité dans le pays. Il est vrai que des efforts louables ont été réalisés au cours de ces conférences, et même de bonne foi, en particulier par les pays voisins qui accueillent ces conférences, notamment l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya. La dernière de ces conférences a abouti à la création du Gouvernement fédéral de transition.

La différence tangible de la conférence internationale de Londres, c'est que, tout d'abord, elle a rassemblé 55 dirigeants internationaux et l'ensemble des chefs somaliens en provenance de toutes les régions de la Somalie, ainsi que le Secrétaire général et ses plus hauts collaborateurs, de même que des organisations et dirigeants régionaux et multilatéraux. Elle a porté sur les questions les plus essentielles, comme le processus politique, la gouvernance, la sécurité, la justice, la piraterie et le terrorisme, les problèmes de stabilité et de relèvement, la coopération internationale, l'efficacité de la coordination et les questions humanitaires.

En outre, l'engagement moral et l'expression de la volonté de la communauté internationale et des représentants somaliens de parvenir à un changement fondamental grâce à une nouvelle approche, et de s'impliquer en Somalie, tout cela était sans précédent. Par ailleurs, la Somalie accueille avec satisfaction la réunion prévue à Istanbul en juin, en vue de débattre davantage des questions vitales, y compris le relèvement et son maintien. La plupart des points ont déjà été abordés par les membres du Conseil de sécurité, et nous apprécions et approuvons les déclarations faites par les membres du Conseil de sécurité, notamment celle du Président.

Aujourd'hui, la Somalie se trouve à un carrefour. Les dirigeants somaliens se sont mis d'accord et se sont engagés à agir dans les délais prévus, comme stipulé dans la Charte fédérale de transition, l'Accord de Djibouti, l'Accord de Kampala, la feuille de route et

les Principes de Garowe, tout comme ils se sont tous pleinement engagés à mettre fin à la longue période de transition d'ici au 20 août 2012. Toutefois, une inquiétude demeure, compte tenu des expériences passées des conférences sur la Somalie, au cours desquelles de bonnes intentions se sont exprimées et des engagements généreux ont été pris, sans toutefois avoir été jamais concrétisés en temps voulu.

Je voudrais terminer mon allocution en citant deux paragraphes très courts de la déclaration que S. E. le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition a prononcée le 24 février à Chatham House, à Londres :

> « La conférence a suscité des attentes substantielles chez toutes les parties prenantes somaliennes. La prochaine étape est un long voyage pour la Somalie, mais je pense que nous avons entamé ce voyage, et mon gouvernement s'engage à mettre en place les fondations nécessaires pour ancrer la paix, la stabilité et le développement.
>
> J'espère que la conférence aura pour résultat un changement notable dans le sens du renforcement de la coordination internationale dans les secteurs clefs, de l'amélioration de la gestion financière des biens publics de la Somalie, d'une présence accrue des contingents de l'Union africaine et d'un appui élargi à la feuille de route. »

Les problèmes de la Somalie sont complexes et de longue date. Pour les résoudre, il faut un partenariat sérieux, honnête, coordonné et fondé sur le consensus entre les institutions fédérales de transition, les parties prenantes somaliennes, l'Union africaine, l'ONU et la communauté internationale en général. Il convient d'accroître le financement des initiatives locales en faveur de la stabilité, notamment en matière de lutte contre la piraterie, de sécurité, de justice et de lutte contre le terrorisme, ainsi que le financement du secteur productif de la Somalie et de l'emploi des jeunes.

Enfin, tout en réaffirmant la gratitude et les remerciements de mon gouvernement au Président du Conseil, je tiens à saisir cette occasion pour adresser, par son entremise, nos remerciements et notre gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour le consensus recueilli sur la déclaration présidentielle qui a été lue aujourd'hui, et pour leurs déclarations positives et fort encourageantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Ayebare (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je souhaite commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation britannique, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé cet important débat public sur la situation en Somalie qui tombe à point nommé. Je remercie également de leurs déclarations le Secrétaire général et son Représentant spécial pour la Somalie.

Ce débat a lieu à peine deux semaines après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2036 (2012). L'Ouganda applaudit le Conseil pour cette résolution, qui est la preuve de l'attachement du Conseil à la cause de la paix et de la sécurité sur le continent africain, et notamment en Somalie.

L'Ouganda remercie en outre le Royaume-Uni d'avoir organisé la conférence internationale de Londres sur la Somalie le 23 février. Nous nous félicitons de l'issue de cette réunion, qui a confirmé l'appui international à la stabilisation de la Somalie. Nous tenons également à souligner la nécessité de concrétiser ce résultat par des efforts concertés de toutes les parties concernées en Somalie, dans la région et dans le reste de la communauté internationale.

L'Ouganda est convaincu qu'une paix et une stabilité durables en Somalie sont réalisables. Lorsque nous regardons d'où nous sommes partis, je suis sûr que nous pouvons affirmer aujourd'hui, sans conteste, que nous avons réalisé des progrès visibles afin de faire avancer la stabilisation en Somalie. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition et les Somaliens pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays, malgré les difficultés. Nous les félicitons parce que, finalement, cette responsabilité leur incombe au premier chef. Nous remercions également la communauté internationale de soutenir la population somalienne.

S'agissant de la situation en Somalie, je voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à intensifier ses efforts pour mener à bien les tâches de la transition qui restent à accomplir. Nous nous félicitons des engagements pris à la conférence de Londres de travailler à l'avènement d'un gouvernement plus représentatif en Somalie, conformément à la Charte

fédérale de transition, à l'Accord de Djibouti, à l'Accord de Kampala, à la feuille de route sur l'issue de la transition et aux Principes de Garowe. Nous sommes convaincus qu'un gouvernement représentatif permettra d'ancrer le principe de responsabilité et l'unité, qui sont essentielles à la paix et à la stabilité en Somalie.

Deuxièmement, la résolution 2036 (2012) constitue une avancée importante, car le Conseil de sécurité a répondu favorablement à l'appel de l'Union africaine lui demandant de maintenir son appui aux efforts de stabilisation qu'elle déploie en ce moment en Somalie. C'est un bon exemple du partenariat stratégique envisagé entre l'ONU et l'Union africaine afin d'améliorer l'efficacité des efforts communs que nous déployons pour maintenir la paix et la stabilité sur le continent.

L'Ouganda apprécie à sa juste valeur l'appui fourni à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par les partenaires internationaux, notamment les programmes d'appui bilatéral des États-Unis d'Amérique et de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne. Il est essentiel de continuer à fournir cet appui car il importe de consolider les progrès accomplis sur le plan de la sécurité en Somalie et de ne pas donner une nouvelle chance aux groupes extrémistes tels qu'Al-Chabab. Nous devons faire fond sur nos réussites et maintenir notre appui afin de développer les capacités des forces et des institutions de sécurité somaliennes, dont le rôle demeure vital pour garantir la sécurité et la stabilité à long terme de la Somalie.

Troisièmement, la situation humanitaire en Somalie demeure une source de préoccupation. L'Ouganda félicite les organismes et les travailleurs humanitaires qui continuent d'opérer en Somalie dans des conditions très difficiles. Nous appelons la communauté internationale à intensifier son appui à l'action humanitaire.

Quatrièmement, la piraterie au large des côtes somaliennes est un problème international qui exige l'action et la contribution de tous. Nous nous félicitons des mesures prises pour lutter contre la piraterie, mais nous notons également l'augmentation des tentatives d'attaques. Comme nous l'avons déjà souligné, les pirates ne sont pas des êtres aquatiques. Ils vivent sur le continent. Nous réaffirmons donc que le moyen le plus efficace et le plus durable de lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes est de s'attaquer à ses causes profondes et d'asseoir l'autorité de l'État et son contrôle sur le continent. C'est ce à quoi doivent tendre nos efforts collectifs.

Cinquièmement, les progrès constatés en Somalie montrent à la population somalienne et à la communauté internationale que la Somalie est entrée dans une ère nouvelle marquée par des possibilités nouvelles. Le peuple somalien veut vivre dans la sécurité, le bien-être et avoir accès aux services de base; et il veut saisir les possibilités économiques qui se présentent à lui. Cependant, le Gouvernement n'est à ce jour pas en position d'entreprendre certaines activités essentielles. Le pays a besoin de l'appui de la communauté internationale pour se reconstruire et se développer sur le plan économique, notamment pour fournir les services de base essentiels et mettre en place des infrastructures clefs. Cela jouera en faveur du rapatriement, de la réintégration et de la réconciliation et jettera les bases d'une paix durable.

Pour terminer, je réitère la volonté de l'Ouganda d'appuyer les initiatives de stabilisation en Somalie. Nous continuerons de collaborer à cette fin avec nos partenaires au sein et en dehors de la région. Une occasion se présente que nous ne devons pas laisser passer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

Mme Ojiambo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil pour le mois de mars d'avoir organisé le présent débat et de donner au Kenya l'occasion d'exprimer ses vues. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, de son exposé.

Le présent débat sur la Somalie n'aurait pas pu se dérouler à un moment plus opportun. Il fait suite aux efforts intenses entrepris aux niveaux régional et international au cours des trois derniers mois, dont l'apogée a été l'adoption de la résolution 2036 (2012). À ce stade, nous félicitons et remercions le Royaume-Uni d'avoir accueilli la conférence de Londres sur la Somalie, qui a eu lieu le 23 février, à laquelle le Kenya était représenté au plus haut niveau. La conférence a montré la détermination du Royaume-Uni et de la communauté internationale à se rallier à la cause de la Somalie.

Bien que le Kenya se félicite de l'adoption de la résolution 2036 (2012), qui examine les recommandations

de l'Union africaine concernant l'avenir des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous notons que la résolution ne prévoit pas de composante maritime. Cette composante est pourtant indispensable au succès final de la campagne en Somalie et à la lutte contre la piraterie et le terrorisme international. Nous espérons que cette question sera réglée par le Conseil lorsqu'il réexaminera le mandat de l'AMISOM dans le courant de l'année. Dans l'intervalle, les coûts monumentaux de la poursuite de l'opération maritime continuent de peser lourdement sur mon pays, et il sera nécessaire de rechercher de nouvelles formes d'assistance pour permettre au Kenya de poursuivre ces opérations. Nous espérons que nos partenaires internationaux nous aideront dans cette entreprise cruciale.

La crise somalienne est une question dont le Kenya est saisi depuis des années. Bien que la crise ait donné lieu à un certain nombre de problèmes, notre volonté de remédier à la situation en Somalie est restée inébranlable. Dans ce contexte, je tiens à rendre un hommage particulier à l'Ouganda et au Burundi pour leur contribution à l'action menée en faveur d'une paix durable en Somalie. Nous reconnaissons également l'engagement de l'Éthiopie et l'appui essentiel qu'elle fournit au Gouvernement fédéral de transition et aux forces alliées; l'engagement de Djibouti, qui a déployé son premier contingent en Somalie; et celui de mon pays, le Kenya, pour l'opération qu'il mène et qui a permis de libérer certaines parties du pays ainsi que des populations dans le sud et le centre de la Somalie. L'acceptation par le Kenya de transférer ses forces sous l'autorité de l'AMISOM permettra de renforcer la mission et de dynamiser la lutte en vue d'éliminer le groupe terroriste Al-Chabab, en particulier après que ce groupe ait récemment déclaré faire partie intégrante d'Al-Qaida.

Le présent débat se déroule au moment où une occasion unique en son genre se présente pour la Somalie. La communauté internationale a enfin devant elle une occasion sans précédent de rétablir la sécurité, la paix et la stabilité en Somalie. Ceci est le fruit de l'élan créé par le retrait d'Al-Chabab de Mogadiscio après ses défaites face à l'AMISOM et aux forces du Gouvernement fédéral de transition en août 2011, aux opérations des forces kényanes et des forces du Gouvernement fédéral de transition dans la région centre-sud de la Somalie, et grâce à l'aide de l'Éthiopie, toutes choses qui ont porté un coup dévastateur à Al-Chabab.

L'opération menée par le Kenya pour combattre Al-Chabab et d'autres éléments terroristes a jusqu'à présent permis de libérer de vastes zones en Somalie ainsi que les habitants qui se trouvaient sous le contrôle d'Al-Chabab. En outre, l'opération menée par le Kenya en Somalie a considérablement réduit la piraterie au large des côtes somaliennes.

Alors que nous mettons en œuvre des stratégies politiques et militaires en Somalie, il est également impératif que nous concentrions notre attention sur la situation humanitaire en Somalie. Comme le savent les membres du Conseil, le Kenya accueille plus de 600 000 réfugiés dans le camp de Dadaab, et ceux-ci demeurent exposés à des menaces qui exigent l'intervention humanitaire. À cet égard, le Kenya se tient prêt à collaborer avec la communauté internationale pour mettre au point un plan solide et durable, qui prévoira notamment le retour de ces personnes dans leur pays natal. En effet, aujourd'hui plus que jamais, la Somalie a besoin que ses ressources humaines déplacées soient rapatriées pour travailler ensemble et accélérer le relèvement du pays. Les acteurs humanitaires doivent maintenant utiliser les zones débarrassées d'Al-Chabab pour réinstaller ces personnes. C'est une question extrêmement urgente, car le Kenya ne peut plus continuer à porter le fardeau créé par cette situation.

D'autre part, nous devons nous efforcer de rétablir la normalité en Somalie, notamment en encourageant les activités socioéconomiques qui auront un impact positif sur les moyens de subsistance des citoyens somaliens ordinaires, en particulier dans les zones libérées. Ces efforts constitueront la base de l'extension de l'administration du Gouvernement fédéral de transition à ces régions, renforceront la légitimité du processus de transition et donneront un élan aux initiatives de réconciliation.

Qui plus est, nous appelons toutes les parties concernées à envisager sérieusement les prochaines étapes du processus en Somalie après la fin de la période de transition en août prochain. À cet égard, nous saluons les efforts des États qui, comme la Turquie, ont fait montre d'une volonté renouvelée d'organiser de nouvelles réunions sur la Somalie et de participer au développement des infrastructures dans le pays, notamment la reconstruction de l'aéroport de Mogadiscio.

Enfin, je prie le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les

initiatives en cours visant à rétablir une paix et une stabilité durables dans un pays qui subit les effets d'un conflit depuis plus de 20 ans. Cette fois, nous devons faire les choses bien, dans l'intérêt de la Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je salue la déclaration faite par le Secrétaire général, qui s'implique personnellement dans les efforts de paix en Somalie. Nous voudrions également féliciter le Gouvernement britannique d'avoir organisé la conférence internationale de Londres sur la Somalie le mois dernier. Cette conférence s'est avérée importante pour affermir la détermination de la communauté internationale à appuyer le processus en Somalie. La Turquie se félicite de sa tenue et souscrit totalement au communiqué publié à cette occasion.

Voilà beaucoup trop longtemps que la question somalienne est au centre des préoccupations de la communauté internationale. Aujourd'hui, grâce à nos efforts conjoints et à ceux du peuple somalien, nous sommes sur le point de réussir, pour la première fois après de nombreuses années de troubles. C'est l'heure ou jamais d'allier et d'intensifier nos efforts pour ancrer définitivement la paix et la stabilité en Somalie.

Comme toutes les parties en sont convenues, la période de transition s'achèvera le 20 août prochain, sans prolongation possible. Il reste moins de six mois et les autorités de transition somaliennes doivent impérativement accomplir certaines tâches fondamentales. Ces responsabilités sont clairement énumérées dans l'Accord de Kampala, la feuille de route et les Principes de Garowe. Nous estimons que les institutions fédérales de transition ne doivent épargner aucun effort pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Dans cet ordre d'idées, les tâches les plus importantes à mener à bien sont la rédaction et l'adoption de la nouvelle constitution et le choix d'un nouveau gouvernement. Les succès militaires s'ils ne s'accompagnent pas de progrès politiques resteront vains et aboutiront à un vide politique qui ne fera que servir les intérêts de ceux qui entendent saboter le processus de paix en Somalie.

La Turquie est absolument convaincue que la principale priorité pour la communauté internationale doit être d'aider les autorités somaliennes à s'acquitter de leur responsabilité de mener dûment à son terme la période de transition. Autrement dit, les institutions de transition et le peuple somaliens doivent plus que jamais sentir que la communauté internationale est auprès d'eux pour les aider au cours des mois qui restent.

Les efforts et sacrifices importants consentis par les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et par l'Union africaine sont la meilleure illustration et l'exemple le plus visible de l'appui apporté par la communauté internationale. À cet égard, la Turquie salue les efforts de l'AMISOM et se félicite vivement de l'adoption de la résolution 2036 (2012). Nous accueillons également avec satisfaction l'appui politique, logistique et financier accru fourni à l'AMISOM et à la Somalie par les organisations et les pays contributeurs.

La Turquie attache la plus haute importance à l'intégrité territoriale de la Somalie. Ce faisant, nous pensons qu'un avenir meilleur pour le pays passe par les mesures suivantes. Premièrement, tous les Somaliens doivent aplanir leurs divergences afin qu'une réconciliation sincère puisse avoir lieu, ce qui est la condition d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité à long terme.

Deuxièmement, il faut d'urgence mettre en place les institutions du secteur de la sécurité afin d'assurer durablement la sécurité dans le pays. Dans ce domaine, la Somalie a besoin de recevoir une aide.

Troisièmement, il est tout aussi important de mettre en place les institutions publiques, notamment les organes de régulation et les instances administratives, afin que l'État et l'économie fonctionnent bien.

Quatrièmement, il convient d'accorder une attention particulière aux efforts de développement et de reconstruction en Somalie, afin que les Somaliens constatent par eux-mêmes que la vie retourne à la normale. La Turquie estime qu'il faut rétablir sans délai les services publics, en particulier la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et entreprendre rapidement des projets d'infrastructure, notamment en matière de routes, de production d'électricité et d'irrigation. De même, il faut mettre en œuvre des politiques en faveur de la création d'emplois et de la promotion du développement industriel et agricole. Une fois en place, ces politiques contribueront également à lutter contre l'extrémisme, la marginalisation et la piraterie.

Cinquièmement, l'assistance humanitaire doit être maintenue afin qu'il n'y ait pas d'autre famine comme celle qui a sévi l'année dernière.

De son côté, la Turquie a lancé un programme global d'appui au peuple somalien, qui s'est notamment traduit par la réouverture de notre ambassade à Mogadiscio en novembre 2011. Je suis particulièrement heureux d'annoncer que la compagnie aérienne nationale, Turkish Airlines, a repris aujourd'hui même ses vols réguliers entre Istanbul et Mogadiscio. En outre, la Turquie envisage d'ouvrir des bureaux régionaux de développement à Garowe et à Galkayo. Ces bureaux axeront leurs activités sur les projets de développement et d'infrastructure.

Enfin, je voudrais ajouter que la Turquie organisera le 1er juin prochain la deuxième Conférence d'Istanbul sur la Somalie. L'objectif sera d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de la conférence de Londres, mais aussi d'envisager la stratégie à suivre à l'issue de la période de transition. Dans cette perspective, la Turquie va travailler en étroite coopération avec l'ONU, en particulier le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, qui jouit du plein appui du Gouvernement turc.

L'heure est venue de mettre fin aux souffrances qu'endure la population somalienne depuis deux décennies. Les Somaliens méritent de voir leur pays renaître de ses cendres et se diriger vers un avenir radieux, paisible et digne. Il nous incombe à tous de faire en sorte que cela soit possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public et d'avoir accueilli à Londres le 23 février la Conférence sur la Somalie. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général de son exposé ainsi que M. Mahiga de sa présentation et du travail qu'il accomplit en tant que Représentant spécial.

Le Brésil accueille avec satisfaction la déclaration présidentielle (S/PRST/2012/4) qui vient d'être adoptée.

Comme beaucoup l'ont souligné, nous sommes véritablement à un tournant dans l'histoire de la Somalie. Le mois d'août, qui marquera la fin de la période de transition, approche et les contours d'une nouvelle structure gouvernementale et parlementaire commencent à se dessiner. Selon nous, les accords intervenus dans le cadre des conférences de Garowe et les progrès réguliers vers le dialogue politique et la réconciliation sont encourageants.

Ainsi que le Brésil l'a déclaré à la conférence de Londres, les efforts déployés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les pays voisins sont en train d'affaiblir Al-Chabab. Nous espérons que les autorités somaliennes vont asseoir leur présence et consolider la stabilité dans les régions reprises aux Chabab en assurant la sécurité des populations et en leur fournissant des services de base. Cela permettra également à des centaines de milliers de réfugiés au Kenya et en Éthiopie de rentrer dans leur pays.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2036 (2012), qui a autorisé l'accroissement des effectifs militaires de l'AMISOM et renforcé le dispositif d'appui fourni à la Mission. A l'heure où l'AMISOM intensifie ses opérations, elle doit redoubler d'efforts pour protéger les civils des répercussions du conflit et éviter que les problèmes humanitaires dans les régions touchées ne s'aggravent.

Il serait également utile d'ouvrir une porte de sortie à ceux qui veulent renoncer à l'extrémisme et contribuer au relèvement de leur pays dévasté par la guerre en participant à un dialogue politique constructif. Il sera plus facile de rendre les Chabab non attrayants, en particulier pour les jeunes, si les Somaliens ont davantage de possibilités socioéconomiques d'améliorer leurs conditions de vie.

La situation humanitaire en Somalie demeure une source de grave préoccupation. Même si la famine ne sévit plus, la Somalie continue d'avoir besoin d'assistance. Comme le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous l'a rappelé, la crise n'est pas terminée.

Les progrès en Somalie sont tributaires de la volonté des institutions de transition somaliennes de respecter les accords intervenus entre les parties prenantes. Cette fidélité aux engagements pris est la condition pour mener à bien la période de transition d'ici au mois d'août.

Le Brésil est également convaincu que pour avoir une Somalie stable, il faudra mettre en œuvre une stratégie globale combinant sécurité et développement. Quels qu'ils soient, les progrès réalisés sur les plans

politique, militaire et humanitaire devront être relayés par la mise en place des conditions permettant le développement à long terme et une meilleure résistance à de nouvelles crises.

Trouver des débouchés économiques à la population somalienne est une question à laquelle il faut s'atteler d'urgence. Il faut se féliciter de ce que les Somaliens aient commencé d'exploiter leurs ressources naturelles. Il est de la plus haute importance que les richesses qui proviennent de cette exploitation aillent au développement, à la stabilisation du pays et à son unification. De la bonne gestion des ressources dépendra en grande partie la prospérité des générations actuelles et à venir.

Le Brésil, pour sa part, a fourni une aide humanitaire importante, par des dons de vivres et un appui financier. Nous continuerons de suivre de près la situation de façon à étoffer cette coopération dans la mesure de nos capacités. La population somalienne peut continuer de compter sur le Brésil, à mesure qu'elle progresse vers la stabilisation et l'unité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je tiens à remercier et à féliciter le Royaume-Uni d'avoir organisé la conférence de Londres sur la Somalie, le 23 février, qui venait à point nommé et a été couronnée de succès. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Mahiga, de leurs exposés respectifs au Conseil aujourd'hui.

Je voudrais, pour commencer, réitérer la profonde préoccupation de l'Union européenne à l'égard de la situation en Somalie et des incidences régionales de ce conflit. L'Union européenne est déterminée à appuyer la population somalienne, qui a besoin de paix, d'une économie prospère et d'un avenir politique stable dans lequel elle puisse vivre en sécurité, dans le respect de l'état de droit. Seule une telle amélioration de la gouvernance en Somalie est en mesure de mettre fin aux souffrances des Somaliens comme aux fléaux conséquents du terrorisme et de la piraterie au-delà de ses frontières.

L'Union européenne a exposé sa démarche en Somalie dans son cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique. Elle a également traduit ses principes dans les faits dans le cadre d'un large éventail d'interventions, dans les domaines humanitaire, politique, du développement, de la lutte contre la piraterie et du renforcement des capacités maritimes, aux fins du rétablissement de l'état de droit et de la coordination de la lutte antiterroriste. L'appui global de l'Union européenne à la Somalie s'élève à plus d'un milliard de dollars.

L'Union européenne salue les progrès que représentent les Principes de Garowe pour la mise en œuvre de l'Accord de Kampala et de la feuille de route pour l'achèvement de la transition. Nous comptons sur les Somaliens pour créer une Somalie nouvelle fondée sur ces principes en mettant en place une nouvelle constitution et une structure politique stable et comptable de ses actions, qui soit acceptable par tous et résulte d'un processus ouvert à tous, représentatif des communautés somaliennes. Tous les groupes somaliens renonçant clairement à la violence et qui permettent un libre accès de l'aide humanitaire aux populations doivent y être associés.

L'Union européenne encourage et appuie le processus de réconciliation somalien. Nous travaillerons d'arrache-pied pour permettre au processus de progresser conformément au cadre de référence et aux délais fixés, puisqu'il n'est pas question de prolonger la période de transition. Mais un conflit se règle lorsque les communautés décident de vivre en paix les unes avec les autres et non lorsque la paix est imposée de l'extérieur.

Il est rassurant de voir que les Chabab se sont retirés, ces derniers mois, de quelques grandes villes clefs des régions du centre et du sud de la Somalie. De fait, la plus grande contribution de l'Union européenne a été dans le domaine de la sécurité.

L'Union européenne salue l'adoption récente de la résolution 2036 (2012). Elle reste un ferme partisan de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont nous louons l'engagement et le courage des contingents qui la composent. La Commission européenne proposera une aide financière

supplémentaire à l'AMISOM de 100 millions d'euros afin d'aider à financer les renforts prévus. Cela s'ajoutera aux 325 millions d'euros décaissés à ce jour, par l'entremise de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. L'Union européenne compte qu'avec ces renforts, l'AMISOM sera en mesure d'assurer la sécurité à l'extérieur de Mogadiscio. Cependant, la décision consistant à rembourser le matériel appartenant aux contingents fait peser un fardeau supplémentaire sur les États membres de l'Union, qui paient conjointement plus de 40 % du budget de maintien de la paix des Nations Unies. Un partage plus équitable de ce fardeau est nécessaire. L'Union européenne demande par conséquent que des donateurs nouveaux et supplémentaires se fassent connaître afin d'assurer la viabilité du financement de l'AMISOM.

Avec le processus politique, l'aide apportée aux Somaliens pour leur permettre de mettre en place des forces de sécurité efficaces constitue notre meilleure stratégie de sortie. L'Union européenne assure, par conséquent, la formation des forces de sécurité nationales somaliennes dans le cadre de sa mission de formation en Ouganda. À ce jour, la mission a ainsi permis, avec ses partenaires, la formation de quelque 1 800 soldats, spécialistes, formateurs et sous-officiers. Nous dispensons actuellement une formation à de nouveaux contingents de formateurs et d'officiers afin de leur permettre de prendre le commandement et le contrôle des forces. L'Union européenne a également financé, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, la formation et le salaire de 7 000 policiers somaliens.

L'Union européenne apporte un appui sur le plan de la sécurité pour instaurer un espace propice à la bonne gouvernance, où personne ne reste de côté, et pour améliorer la vie de la population par le développement. Alors qu'elle est déjà le donateur le plus important à la Somalie, l'Union européenne accroît encore son aide au développement, qui s'élève dorénavant à plus de 500 millions d'euros au total, afin de soutenir la gouvernance, l'éducation et le développement économique. Nous travaillons partout où un niveau suffisant de sécurité et de gouvernance permet au développement d'avoir un impact, y compris dans les régions du Puntland et du Somaliland. Cet appui devrait être étendu à davantage de régions, dans la mesure où les circonstances le permettent.

L'Union européenne et ses États membres se réjouissent de l'annonce de l'ONU selon laquelle la famine en Somalie est terminée. Toutefois, il subsiste des préoccupations au sujet des 2,3 millions de personnes toujours en situation de crise. Le déclenchement de la famine en Somalie a conduit l'Union européenne à plus que doubler son aide humanitaire, pour la porter à 77 millions d'euros. L'Union a fourni vivres, soins de santé, eau et équipements d'assainissement aux populations touchées par la crise. Face à ce défi humanitaire, l'Union européenne et ses États membres soulignent que l'assistance humanitaire doit reposer sur les principes d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité et qu'il est indispensable d'opérer une nette distinction entre objectifs humanitaires et objectifs politiques et de sécurité.

L'Union européenne joue également un rôle important dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de Somalie, dans le cadre de son opération navale Atalante, dont la mission est d'assurer la protection de l'acheminement des cargaisons du Programme alimentaire mondial et de tout bâtiment maritime vulnérable, y compris les livraisons à l'AMISOM. L'opération Atalante, dont le mandat a été tout dernièrement prorogé jusqu'en décembre 2014, fait un travail de dissuasion, de prévention et de répression des actes de piraterie.

L'ouverture de poursuites contre les pirates présumés reste une tâche de première importance, à régler en étroite coopération avec les partenaires locaux et régionaux et dans le cadre de l'objectif à plus long terme du rétablissement de l'état de droit en Somalie. L'Union européenne a signé des mémorandums d'accord avec les Seychelles et Maurice pour le transfèrement des pirates arrêtés par l'opération Atalante, et elle négocie actuellement d'autres accords de ce type avec d'autres pays de la région. En outre, elle se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur les juridictions somaliennes spécialisées (S/2011/360).

La prise en main des processus au niveau régional est importante et c'est pourquoi l'Union européenne soutient la stratégie de lutte contre la piraterie des régions de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, adoptée à Maurice en octobre 2010. Un nouvel élément de l'engagement de l'Union européenne contre la piraterie sera constitué par une mission civile chargée de renforcer les capacités maritimes régionales, à l'appui des pays du littoral de la mer Rouge et de la Corne de l'Afrique.

Pour terminer, la solution de l'impasse politique en Somalie réside entre les mains des Somaliens eux-mêmes. L'Union européenne note l'importante contribution qu'elle a apportée en Somalie sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga. Elle se réjouit en outre du transfert du personnel des Nations Unies à Mogadiscio. Une présence permanente dans la capitale somalienne facilitera le travail de la communauté internationale dans le pays.

Le regain d'attention internationale, les progrès enregistrés récemment dans le domaine de la sécurité sur le terrain et le renforcement de l'AMISOM constituent l'occasion ou jamais d'agir en Somalie : le moment est venu de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif final, à savoir le transfert des responsabilités politiques et de sécurité à un Gouvernement somalien à large assise, bénéficiant d'un important appui au niveau local.

Nous attendons avec impatience que l'ONU et l'Union africaine promeuvent avec détermination la paix en Somalie. L'Union européenne contribuera à la réalisation de cet objectif au travers d'une approche globale. En même temps, il est impératif que tous les acteurs somaliens, en particulier les institutions fédérales de transition, tiennent leurs promesses de régler les immenses problèmes politiques, économiques et de sécurité auxquels ils sont confrontés.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à cet important débat et remercie le Royaume-Uni et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de l'organiser, à la suite de la conférence de Londres, à laquelle l'Australie a pris part.

Nombre d'orateurs aujourd'hui ont parlé de la chance qu'offrait l'année 2012, et l'Australie partage cet optimisme prudent. Mais comme nous le savons tous, pour que la Somalie s'engage véritablement sur la voie de la paix et de la stabilité, il faudra que toutes les parties prenantes mènent rapidement une action soutenue et concertée.

Les progrès dépendront d'abord et avant tout des dirigeants politiques somaliens et des Somaliens eux-mêmes. Une première mesure fondamentale est évidemment la mise en place de structures de gouvernance à larges assises et représentatives. Les Conférences nationales consultatives sur la Constitution qui se sont tenues à Garowe ont permis de réaliser des progrès importants. Nous nous félicitons en particulier des mesures garantissant la participation des femmes au processus politique. Il est indispensable que ce processus soit inclusif et que les Somaliens se voient donner la possibilité de déposer les armes et de rejoindre le processus. L'Australie, où vit une importante communauté somalienne, salue les efforts visant à garantir la participation de la diaspora.

Les attentes sont manifestes; des progrès substantiels doivent être réalisés avant le mois d'août. Tout faux fuyant ou tout délai ne seront tout simplement pas tolérés. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer dans la facilitation du processus grâce aux bons offices de l'ONU et de l'Union africaine. Le Représentant spécial, M. Mahiga, a clairement défini ce matin la voie à suivre, et nous l'en remercions. Nous attendons des progrès de la prochaine Conférence nationale consultative sur la Constitution ce mois-ci, et nous félicitons qu'elle prévoie de porter sur les droits fondamentaux.

Pour garantir l'espace nécessaire à la réalisation de progrès politiques, il faut évidemment faire des efforts pour consolider les acquis en matière de sécurité et faire fond sur ces avancées, créer un système de justice fonctionnel et défendre l'état de droit. Dans ce contexte, l'appui de la communauté internationale à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et aux nouvelles forces de sécurité somaliennes est donc fondamental.

Nous saluons la résolution 2036 (2012) qui élargit le rôle de l'AMISOM et assure un financement plus durable, plus flexible et plus prévisible. Nous nous réjouissons de l'excellente coopération établie entre l'ONU et l'Union africaine, notamment dans l'élaboration du nouveau concept stratégique, ainsi que de la coopération renforcée avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous saluons tout particulièrement les Gouvernements ougandais, burundais, djiboutien et kényan pour leurs contributions à l'AMISOM et espérons que la Mission atteindra rapidement le niveau des nouveaux effectifs autorisés. L'Australie est heureuse d'avoir pu apporter des contributions pratiques, y compris dans le domaine de la technologie de l'information et de l'appui technique, et par le versement de 2 millions de dollars

le mois dernier. Nous verserons bientôt une nouvelle contribution.

La piraterie, comme le terrorisme, n'est pas seulement un symptôme de l'instabilité de la Somalie; c'est aussi une de ses causes. Les forces australiennes continueront de participer activement à la coalition antipiraterie. Dans le courant de l'année 2012, d'ici quelques mois, nous tiendrons une conférence sur la lutte contre la piraterie à Perth, une ville de l'océan Indien, qui examinera les moyens d'aider les pays touchés en traitant des facteurs fondamentaux et des causes profondes de ce phénomène. La conférence s'inspirera des enseignements tirés de la lutte contre la piraterie dans l'Asie du Sud-Est et portera également sur les nouveaux problèmes liés à la piraterie dans le golfe de Guinée.

Il est évident que la fin de l'impunité est l'un des aspects essentiels de la lutte contre la piraterie. Nous saluons l'initiative de créer un centre régional de coordination et de renseignement concernant les poursuites judiciaires à l'encontre de la piraterie dans les Seychelles, avec lequel nous établirons une coopération étroite, ainsi que l'engagement pris par Maurice, les Seychelles et la Tanzanie d'accepter de juger les pirates présumés.

Remédier au problème de la piraterie exige des efforts en mer et sur terre. Nous savons tous que le développement durable des communautés côtières joue un rôle critique pour réduire l'attrait de la piraterie. Nous devons trouver les moyens d'avoir une gestion efficace des pêches; ce thème doit être un des thèmes centraux de la conférence d'Istanbul.

L'Australie a versé plus de 60 millions de dollars à la Somalie depuis mars 2011 dans le cadre d'un effort plus large se chiffrant à 150 millions de dollars dans la Corne de l'Afrique. Cette aide n'a pas pour seul objectif de répondre aux besoins de base, mais vise de plus en plus à créer une résilience à long terme, ce qui est la clef de l'avenir. Tandis que l'essentiel de nos efforts passe de l'appui humanitaire à l'aide au développement à long terme, nous nous félicitons de la création d'un fonds de stabilité local. La conférence de Londres a fort justement signalé que la capacité de la Somalie à gérer ses revenus et ses flux d'aide sont essentielles pour garantir la durabilité de l'assistance internationale. La commission conjointe de gestion financière devra s'attacher rapidement à renforcer les institutions publiques de gestion financière de la Somalie.

Enfin, comme nous l'a rappelé le Représentant permanent de la Somalie il y a quelques minutes, il y a eu depuis 20 ans de nombreuses conférences sur la Somalie, et les conséquences des échecs de ces conférences sont faciles à voir. La communauté internationale ne doit pas laisser se dissiper les progrès préliminaires réalisés ces derniers mois. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence d'Istanbul en juin, et plus particulièrement son accent sur les perspectives économiques à long terme. Il reste beaucoup à faire, mais nous devons nous assurer que l'année 2012 devienne – comme nous le disons tous – ce qu'elle devrait être, pas seulement une chance à saisir, mais un virage effectif dans l'histoire de la Somalie. L'Australie reste déterminée à œuvrer à cet objectif avec tous les partenaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Avec l'assentiment du Conseil, je me propose de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.